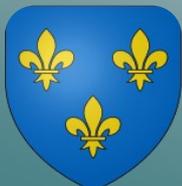


N° 25



Bulletin Municipal

Réalville



FLEURISSEMENT



PLACE ROYALE



RÉGALIS VILLA
Ville Royale



ARCADES



MAIRIE



COMMUNE



Sommaire

- Invitation vœux à la population,	P.3
- Le mot du Maire,	P.4/5
- Le personnel communal,	P.6/7
- Les finances publiques,	P.8/9
- Les réalisations d'investissements 2024,	P.10/11/12/13/14
- Les projets à venir pour 2025,	P.14/15
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM),	P.16/17
- Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER),	P.18
- La fermeture du réseau cuivre,	P.19
- Les écoles communales,	P.20/21
- Pays Midi Quercy,	P.22/23
- Amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU),	P.24/25
- L'application gratuite Panneau Pocket,	P.26
- Un champion de France à Réalville,	P.27
- Le recensement citoyen,	P.28
- France Services Caussade,	P.29
- Les nouveaux arrivants,	P.30
- L'Etat Civil 2024,	P.30/31
- Planning des manifestations 2025,	P.32
- Les associations,	P.33 à 49
- Les déchèteries du Quercy Caussadais,	P.50
- L'entretien des sépultures - Zéro phyto !	P.51
- Ayons un comportement citoyen,	P.52/53
- Nos enfants, citoyens Réalvillois,	P.54/55
- NOUVEAU SERVICE GRATUIT : Collecte des encombrants,	P.56
- Numéros utiles,	P.57
- C'est bon à savoir - Service pour vous Réalvillois,	P.58/59
- Meilleurs vœux !	P.60

VOEUX À LA POPULATION

Invitation

**Monsieur le Maire, André Mourgues, ses Adjointes
et ses Conseillers Municipaux vous invitent à la
cérémonie des voeux à la population.**

À 19H30

VENDREDI 10 JANVIER

2025

À LA SALLE DES FÊTES

**Repas dinatoire offert
par la municipalité !**

Nous vous
attendons nombreux





Le mot du Maire

Au nom du conseil municipal, et du personnel communal, je vous présente les meilleurs vœux possibles pour l'année nouvelle. Aux premiers jours de l'an nouveau, l'équipe municipale forme pour vous tous, des vœux de santé, bonheur, réussite, de paix et de justice.

Ayons aussi une pensée pour les malades, les familles dans la difficulté, les personnes seules et tous ceux qui malgré leur bonne volonté et leur combat pour réussir ont beaucoup de mal pour joindre les deux bouts. J'ai du mal à accepter que des enfants souffrent de cette situation alors que, pendant ce temps des gens profitent du système.

La vie d'un maire n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Souvent, nous faisons face à des problèmes de voisinage, qui nous font penser que certains d'entre nous sont redevenus des gamins dans la cour de récréation. Que de temps et d'énergie perdus pour essayer de combattre les incivilités qui hélas augmentent d'année en année. De plus en plus de personnes connaissent leurs droits mais oublient leurs devoirs. Comment pouvons nous vivre, ensemble, dans notre village de RÉALVILLE si le respect et la bienséance n'existent plus ?

D'autres fois, c'est une administration tatillonne, qui prend son temps pour apporter des réponses à nos demandes, qui n'a jamais assez de justificatifs et nous impose de nouveaux règlements sans aucune consultation.

Nous devons aussi arbitrer les dépenses. Vous vous doutez bien que nos recettes ne sont pas extensibles. Depuis 2008, nous n'avons pas augmenté les taux de la taxe foncière, part communale. Pourrons-nous maintenir cela ...le doute est permis si nous écoutons les commentaires du gouvernement qui accusent les communes et autres collectivités d'être responsables du déficit, de plus en plus important du budget de la France.

Les dépenses de fonctionnement sont toujours en augmentation. La masse salariale augmente, même si le nombre d'employés n'a pas varié, car les augmentations de salaire sont liées au vieillissement des agents et les factures des travaux sont toujours plus élevées.

Pour la population, 2024 n'a pas été forcément une année facile. Espérons que 2025 nous amène un peu plus de bien-être et soit plus agréable pour vous tous. Souhaitons être à l'abri d'effets néfastes dus au changement climatique. Nous ne pouvons ignorer la détresse de nos voisins de toutes les régions qui subissent des catastrophes climatiques et coup sur coup plusieurs inondations en très peu de temps. Pensons à nos amis espagnols de la région de Valence.

Nous vivons une période compliquée et usante, une pandémie dont on ne sait quand elle sera totalement neutralisée, des élections qui n'ont rien résolu, un parlement qui se déchire et où la notion de parti s'efface au profit des ambitions personnelles. Des promesses, des critiques, des invectives, des insultes à l'assemblée nationale, des discours prévisibles et des surenchères qui nous rendent perplexes.

Cette fin d'année 2024 a été marquée par le passage du plan Vigipirate en code rouge partout en France, conséquence d'une situation internationale de tension extrême et de ses incidences tragiques en France.

Vous trouverez dans ce bulletin une multitude d'informations sur beaucoup de sujets, en particulier les travaux réalisés en 2024, ainsi que nos projets pour 2025. Vous verrez que notre tissu associatif est toujours aussi important et bien portant. Je remercie tous les bénévoles qui conservent cette volonté de servir et d'animer notre commune au fil des mois et des ans. C'est aussi ça, le dynamisme de notre commune ! Que leurs convictions et leur valeur reconnues soient partagées de toutes et tous.

Je voudrais dire un grand merci aux adjoints (Corinne, Jean-Luc, Vivianne, Jean-Pierre et Ilona), aux conseillers municipaux et à tout le personnel municipal, service administratif, agents travaillant à l'école et au service technique qui me secondent dans la gestion de notre commune.

Je tiens à remercier les artisans, les commerçants et toutes celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour que notre commune reste attractive et dynamique.



La cérémonie des vœux de la Municipalité aura lieu le vendredi 10 Janvier 2025 à la Salle des Fêtes à 19h30.

Avec mon dévouement,
Votre maire, André MOURGUES.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Quel est le rôle du conseil municipal ?



**FAVORISE
LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**



COMMERCES

L'ACTION SOCIALE



CRÈCHES



PERSONNES ÂGÉES

**GÈRE LE PATRIMOINE
COMMUNAL**



PLU



VOIRIE



ÉCOLES

DÉCIDE L'AIDE AUX ASSOCIATIONS



CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

ÉLUS MUNICIPAUX

Assemblée d'élus municipaux chargée de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Les conseillers municipaux sont élus **tous les 6 ans au suffrage universel**.



VOTE

BUDGET COMMUNAL

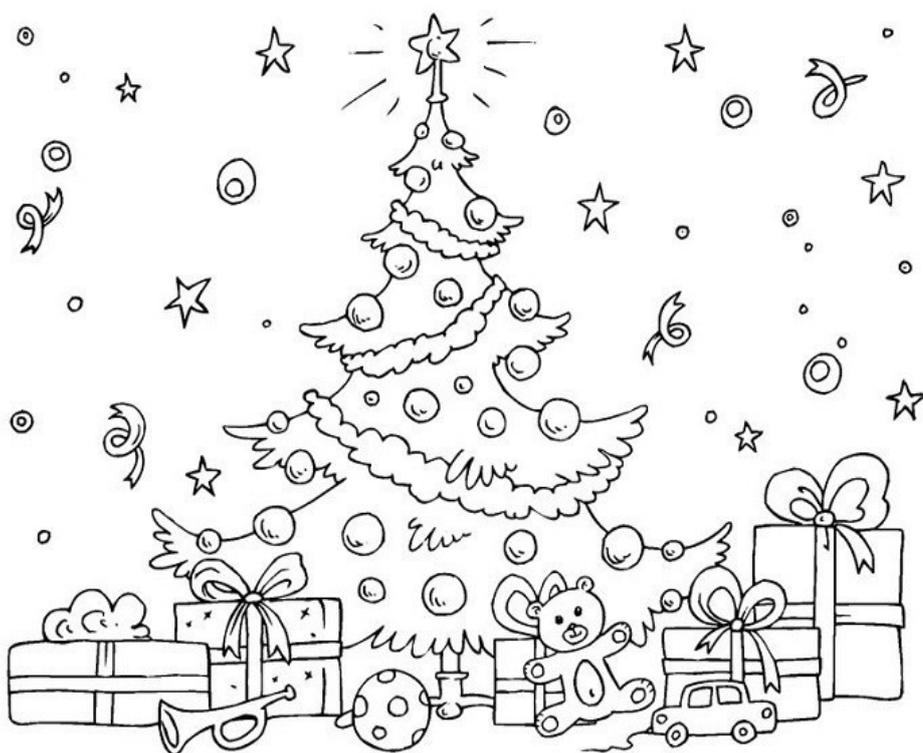
APPROUVE



CRÉE

SUPPRIME

SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX



COLORIAGE

**Petits Réalvillois,
Plusieurs coloriages
se sont glissés dans ce
bulletin.**

**Je vous invite à laisser
parler votre
imagination pour
apporter de la couleur
à l'édition n°25.**

A VOS CRAYONS !



Belle retraite !

Secrétaire Générale à la mairie de Réalville depuis 2014, **Corinne LELEU** laisse sa place pour une retraite bien méritée !

Nous la remercions pour son professionnalisme, sa disponibilité, son écoute, sa discrétion, sa patience, son sens du service public et la mise à profit de ses compétences au service de notre commune. Nous lui souhaitons une très agréable retraite, la plus sereine possible afin de profiter des siens et de vaquer à ses loisirs !

De fin octobre à fin décembre elle a assuré la transition sur son poste complexe et varié en travaillant aux côtés de **Julie CRAYS** qui a pris sa succession.

Une réorganisation du service administratif et des missions est mise en place.

Il est l'heure de s'ouvrir à de nouveaux bonheurs !



Corinne LELEU

Service Administratif



Julie CRAYS

Julie CRAYS va prendre la place de Secrétaire Générale de Mairie et remplacer Mme Corinne LELEU qui a demandé sa retraite. Elle gèrera le côté financier de la commune, suivra les devis validés, organisera les conseils municipaux, les appels d'offres et le financement des travaux, demandera les subventions, déposera les demandes de paiement des subventions et surtout mettra en place le budget de la commune et participera au Débat d'Orientation Budgétaire et organisera les élections. Elle sera secondée dans toutes ces tâches par le maire et les adjoints.

Aurélia TRAUCHESSEC, en poste depuis novembre 2023, remplace Julie qui occupait ce poste auparavant. Elle s'occupe de la gestion de l'Etat Civil, du cimetière, des inscriptions scolaires, de la gestion de la restauration scolaire, de l'accueil au public et de diverses tâches administrative et remplace Mélanie sur les missions de la poste.

Mélanie SADANIA-GRANGER en poste depuis le 14 octobre 2024 a pour 50% de son temps la gestion de l'Agence Postale Communale. Sur le reste de son temps, elle est en charge du site internet, de Panneau Pocket, des permis de louer, des baux de la mairie, du suivi du paiement des loyers, des permissions de voirie et d'autres tâches administratives ponctuelles avec le remplacement des missions d'Aurélia en cas d'absence.



Diane DE JONGHE, présente le lundi et mercredi de 13h30 à 17h00 et le jeudi de 13h30 à 16h30, gère les dossiers d'urbanisme de la commune avant l'envoi au service instructeur, (certificats d'urbanisme, déclarations préalables de travaux, permis de construire et déclaration d'intention d'aliéner). Elle se rend disponible pour répondre à vos questions liées à la réglementation toujours plus complexe en matière d'urbanisme.



Mélanie, Aurélia, Diane

Service Scolaire

L'équipe des agents de l'école est dirigée par Christine TURCAN, responsable du service, qui assure avec talent le management du personnel périscolaire et s'occupe de la partie mise en température des repas.



L'équipe est composée de Françoise BELAY, Lydie DESPONS et Catherine SOULIÉ qui assurent les fonctions d'ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) à la maternelle dans les classes de petite, moyenne et grande sections. Elles secondent les enseignantes auprès des jeunes élèves et tendent la main à leurs collègues si nécessaire.

L'équipe cantine nettoyage des locaux est constituée par Audrey BOUILLON, Kimberley CHAMBRIN, Aurélie PALENCIA, Isabelle MARIS, Nathalie ZANARDO et Manon GUILLAUME.

Aurélia PALENCIA, actuellement en congé de maternité est remplacée temporairement par Noëlle MOURLHOU.

Ces dix agents travaillent dans une excellente ambiance, sont très solidaires et se secondent très volontiers en cas de difficulté. S'occuper d'enfants au quotidien durant le temps périscolaire ou scolaire n'est pas toujours un métier de tout repos.

Félicitations à elles !



Manon GUILLAUME, Christine TURCAN, Isabelle MARIS, Nathalie ZANARDO, Kimberley CHAMBRIN, Noëlle MOURLHOU, Audrey BOUILLON.

Service Technique



L'année qui vient de s'écouler a été compliquée, surtout au printemps, en raison d'un problème de santé chez les deux conducteurs de l'épareuse et d'une météo très perturbée.

Les travaux de fauchage ont pris beaucoup de retard, mais ils ont malgré tout été réalisés.

Ce retard a décalé l'organisation des différents chantiers. Nous nous adaptons. Pour toutes ces raisons, il a été décidé d'installer un robot tondeuse au terrain de foot et de mettre à contribution les responsables du club de foot en leur confiant la mission de traçage du terrain.

Dans le but d'améliorer la propreté du village, nous espérons pouvoir, à l'avenir, nous organiser afin que chaque semaine la balayeuse soit passée et toutes les poubelles du village vidées. Cependant, les agents sont confrontés chaque semaine et parfois plusieurs fois par semaine aux dépôts sauvages d'encombrants qu'il faut ramasser un peu partout dans le village. Ces comportements de plus en plus fréquents sont irresponsables, d'autant plus lorsqu'ils mettent à mal la sécurité des concitoyens. Nous félicitons les agents qui font de leur mieux en fonction de l'effectif existant et qui font face à des comportements des administrés irrespectueux sur la propreté de notre village.

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

70	Produits de service	96 959 €
73	Impôts et taxes	920 301 €
74	Dotations et participations	563 700 €
013/75/77	Autres produits gestion	72 757 €
Total recettes		1 653 717 €

11	Charges à caractère général	391 000 €
12	Charges de personnel	705 236 €
14	Atténuation produits	100 349 €
65	Charges gestion courante	233 027 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	23 659 €
67	Charges exceptionnelles	0 €
Total dépenses		1 453 271 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

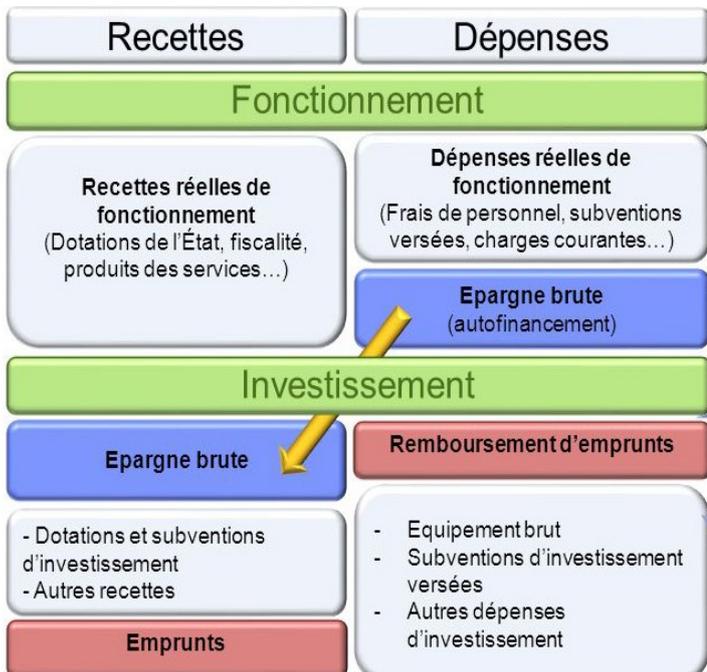
1022	Remboursement TVA	101 206 €
	Taxe d'urbanisme	16 240 €
13	Subventions	63 202 €
165	Caution	150 217 €
Total recettes		330 865 €

20+21+23	Investissements	417 137 €
16	Capital emprunts	150 680 €
Total dépenses		567 817 €



Détail des programmes d'investissements 2023

Boulevard Virazels lot paysagé :	13 041 €
Frais d'étude liaison douce :	12 000 €
Aire de jeux Parc des Cèdres :	49 859 €
Fosse cinéraire :	3 200 €
Liaison douce Venelle :	71 752 €
Voirie Communale :	114 236 €
Parking covoiturage :	13 272 €
Extension réseau électrique :	14 306 €
Travaux Eclairage Public	2 964 €
Autoportée Kubota :	27 312 €
Balayeuse :	18 000 €
Machine à tracer stade :	1 824 €
Souffleur :	789 €
Mobiliers divers :	9 300 €
Vidéo protection :	50 782 €
Divers :	14 500 €

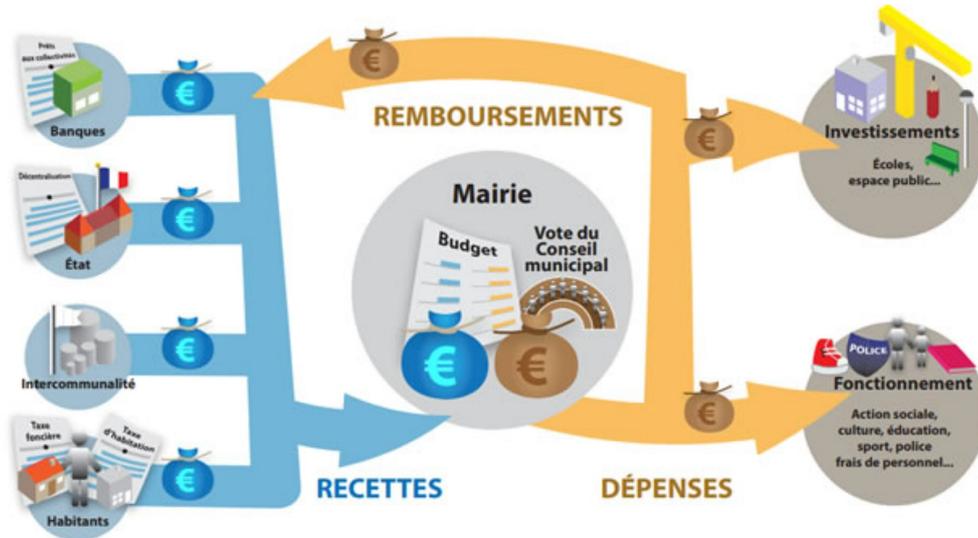


Le solde entre les recettes (dont la fiscalité locale) et les dépenses de fonctionnement constitue l'épargne brute.

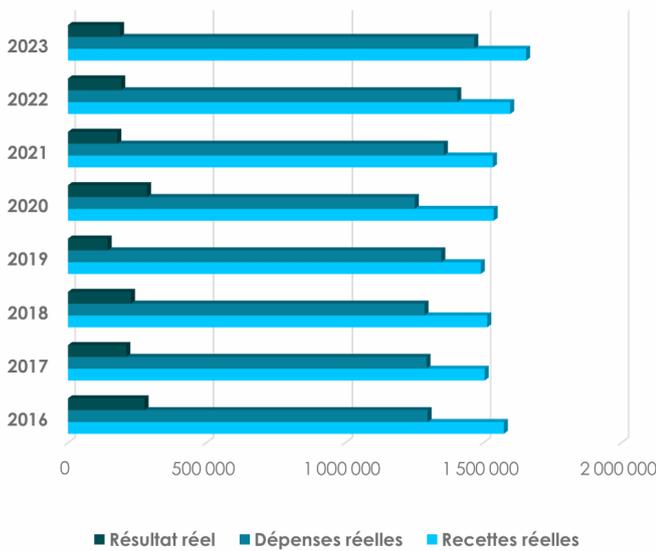
Une règle budgétaire impose que le remboursement des emprunts soit couvert par les ressources propres.

Les dépenses d'investissement sont financées par le solde de l'épargne brute, complété des dotations et subventions d'investissement reçues et de l'emprunt (s'il y a lieu).





Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement réelles
(sans les opérations d'ordres)



	Recettes réelles	Dépenses réelles	Résultat des exercices
2016	1 573 936	1 297 300	276 636
2017	1 504 121	1 293 501	210 620
2018	1 513 628	1 286 158	227 470
2019	1 490 124	1 347 050 <small>(fin des contrats aidés)</small>	143 074
2020	1 536 974	1 251 193 <small>(effet covid)</small>	285 781
2021	1 534 323	1 356 237	178 086
2022	1 596 827	1 404 726	192 101
2023	1 654 617	1 466 514	188 103



⇒ **Les taxes locales pour l'année 2024**



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques



	Taux votés Part COMMUNE 2024 <i>Pas d'augmentation</i>	Taux moyens communaux 2024		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024
		Au niveau NATIONAL	Au niveau DÉPARTEMENTAL	
TAXE FONCIÈRE (bâti)	40,96	37,72	59,75	149,38
TAXE FONCIÈRE (non bâti)	119,26	50,14	120,44	301,10
Cotisation Foncière des Entreprises	19,49	26,50	/	53,00
TAXE D'HABITATION (résidences secondaires)	15,12			

Maintien des taux d'imposition pour la part Communale depuis 2008.

NOS RÉALISATIONS

Investissement 2024



Nous avons prévu sur l'année divers travaux et projets. Certains ont été réalisés, d'autres non. Ces modifications sont dues à des nécessités et des travaux urgents.

► LA VOIRIE COMMUNALE

La voirie reste une priorité dans les programmes d'investissements. Suite à la mise en place du plan triennal, il a été lancé un marché accord cadre et marché subséquent.

En 2024, nous avons investi 120 000 € de travaux de voirie sur cinq chemins communaux.

Ce n'est pas suffisant, nous allons essayer de tout mettre en œuvre pour continuer sur cette lancée.

Les trous sur les routes ont été rebouchés à cinq reprises durant l'année. L'eau est l'ennemi du goudron et la météo a rendu la bataille difficile, chronophage et onéreuse.

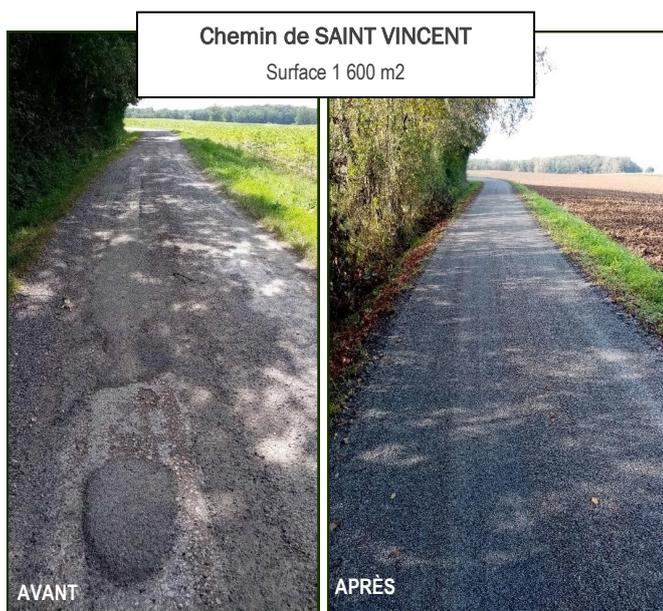


TECHNIQUE PROPOSÉE :

- Déflachage avec de la GE à 40 kg/m²,
- Enduit bicouche pour redonner l'adhérence et l'étanchéiser à la structure,
- Entretien des accotements et fossés.

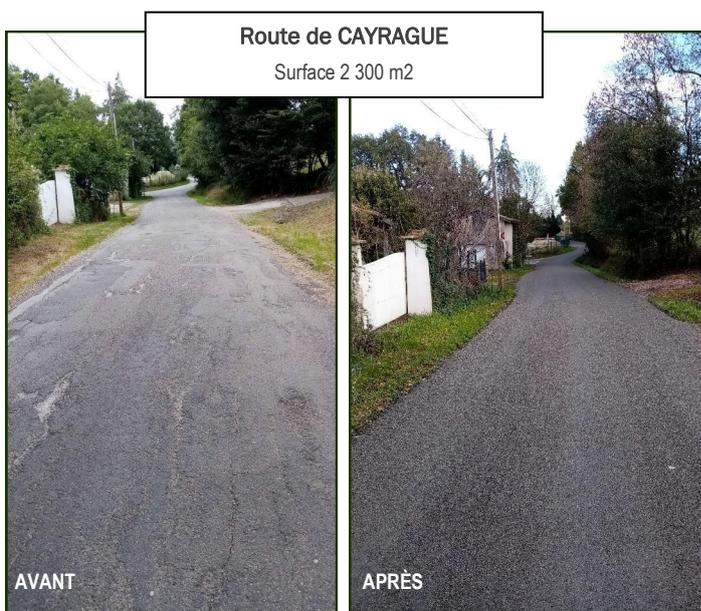
Travaux de voirie réalisés en 2024 :

Chemins de CAYRAGUE, de SAINT VINCENT, du PECH, de RATIÉ (A2MS), Route de BERGAIRE.



TECHNIQUE PROPOSÉE :

- Déflachage avec de la GE à 30 kg/m²,
- Enduit bicouche pour redonner l'adhérence et l'étanchéiser à la structure,
- Entretien des accotements et fossés.



TECHNIQUE PROPOSÉE :

- Déflachage avec de la GE à 40 kg/m²,
- Enduit bicouche pour redonner l'adhérence et l'étanchéiser à la structure,
- Entretien des accotements et fossés.

**TECHNIQUE PROPOSÉE :**

- Scarification ou rabotage avec remise en forme des matériaux,
- Pose d'une bordure A2 dans la courbe pour contenir les véhicules et contenir la rive,
- Déflachage avec de la GE à 40 kg/m²,
- Faire un enduit bicouche pour redonner l'adhérence et l'étanchéiser à la structure,
- Entretien des accotements et fossés.

TECHNIQUE PROPOSÉE :

- Régalage de la plateforme en GNT (bouchage des trous et des flaches),
- Réalisation d'un enduit tri-couche pour redonner l'adhérence et l'étanchéité à la structure.



► INSTALLATION D'UN ROBOT TONDEUSE AU STADE MUNICIPAL



Voici, rapidement, les principes d'un robot tondeuse. Il se déplace de **manière aléatoire**, il ne tond pas en bandes parallèles.

Ce mode de tonte permet un rendu **sans marque, avec une hauteur d'herbe constante**.

Non seulement le robot se charge de la tonte, mais vous n'avez plus non plus à vous occuper des déchets de cette tonte grâce à son kit mulching : l'herbe tondue est hachée et redéposée en surface. L'herbe broyée qui reste au sol protège et nourrit celui-ci en se décomposant. Le broyage très fin permet à l'herbe de se décomposer rapidement.

Pourquoi ce choix ?

- Economie financière sur le personnel communal. Le gain de temps sur la tonte du stade permet de programmer d'autres missions - économie en moyenne de travail de deux agents sur 1 jour 1/2 par semaine.
- Une tonte régulière et irréprochable,
- Le robot tondeuse est alimenté par batterie, ce qui signifie qu'ils n'émettent pas de gaz d'échappement nocifs,
- Bien plus silencieux que les tondeuses à gazon traditionnelles, un avantage considérable pour le voisinage.

Après plusieurs semaines d'un essai concluant, le contrat en leasing a été conclu.

► **ARROSAGE AUTOMATIQUE DU BOURG ET CRÉATION D'UN CABANON**



Création cabanon dans la cour de l'école.

Depuis l'an passé, le puits se situant à l'école a été remis en service ! Avec l'aide de l'entreprise QUERCY IRRIGATION, un système d'irrigation a été installé. Il permet d'arroser de façon autonome toutes les plantes et arbustes du village de l'école jusqu'à l'Église et le centre-bourg. Une solution qui nous permet d'économiser des frais de facturation d'eau. Dans le but de clôturer ce chantier, Monsieur Alexandre MONTEIRO, artisan Réalvillois, a construit un cabanon qui permet de mettre en valeur ce puits et de permettre un site sécurisé dans la cour de l'école communale. Merci également aux agents communaux pour leur réflexion et leur investissement.

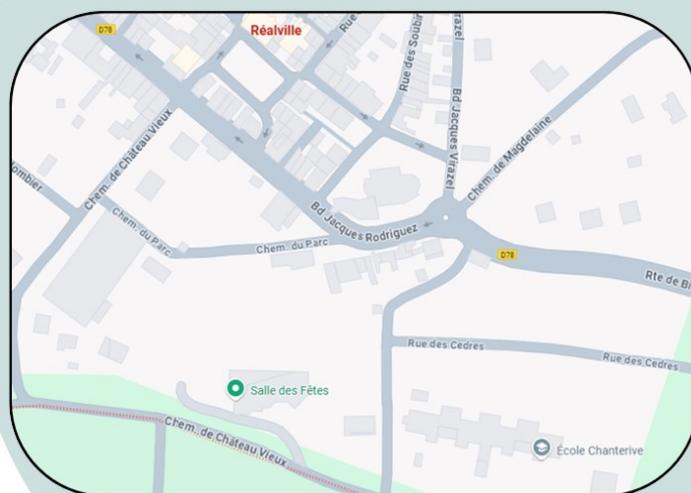
► **RÉPARATIONS DIVERSES ET VARIÉES**

Certains travaux non prévus ont dû être réalisés dans l'urgence comme la réparation du toit de l'Église, celui de la médiathèque et également celui de la salle des mariages. Deux appartements se situant au-dessus de la mairie se sont libérés, ce qui a permis à l'équipe des services techniques la remise à neuf et le changement des radiateurs électriques énergivores et vieillissants. A cela, s'ajoute des travaux d'entretien et de maintenance dans les bâtiments communaux, en particulier notre école qui retient toute notre attention. Nous voulons la garder belle et accueillante !

► **L'AIRE DE JEUX AU PARC DES CÈDRES**

Le bilan 1 an après...

L'aire de jeux connaît un grand succès...
 Un lieu convivial qui regroupe toutes les générations !
 Vos retours sont encourageant et cela nous donne l'envie de développer encore plus notre village pour le bien être de tous. Après quelques mois d'utilisation, nous ne constatons aucune dégradation. L'aire de jeux pourra se voir améliorée avec l'ajout dans le temps d'autres appareils de santé. Profitez-en c'est ouvert à tous !



Aire de jeux.



Dépenses	Recettes (subventions)
<p>41 549 € HT</p> <p><i>(terrassement + fournitures jeux + fournitures mobiliers + pose + clôture)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (DETR) 20 069 € • Département 7 918 € • Autofinancement 13 562 €

► CHEMIN PIÉTONNIER LIAISON DOUCE EN TROIS TRANCHES



De plus en plus de piétons, promeneurs, enfants, collégiens ou lycéens empruntent le chemin de Vinche et celui de Magdelaine. De nombreux automobilistes circulent sur cette voie et souvent bien trop vite.

A la demande des piétons et de certains membres du conseil municipal, nous avons décidé de sécuriser ce parcours par la création d'un cheminement piéton. Ce cheminement de 1 125 mètres se situe en zone urbanisée.

Il s'inscrit également dans le développement programmé « **Petite ville de demain** » dans lequel la commune a inscrit sa volonté de relier les lotissements au centre bourg. Cet aménagement est dans la zone de protection des bâtiments.



La première tranche des travaux a été réalisée. Ils se sont bien déroulés. Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension durant cette phase qui a duré plusieurs semaines.

Le revêtement des trottoirs fait de grave émulsion a été mal entrepris, c'est pourquoi nous avons demandé à l'entreprise de le refaire. Nous n'avons pas encore validé la réception des travaux de cette première tranche.

En 2025....

La deuxième partie des travaux correspond à la troisième tranche sur le plan.

Il a été décidé de réaliser en 2025 la tranche 3 et en 2026 la tranche 2 car il est prévu la réfection de la voirie du Chemin de Vinche sur l'année à venir. Faire et défaire ne font pas bon ménage !

Les trottoirs de la phase 1 seront repris en même temps que la réalisation des nouveaux en 2025.

► DÉPIGEONNAGE



Les pigeons sont une espèce d'oiseau très courante dans les zones urbaines, et leur présence peut causer de nombreux problèmes. En effet, ils peuvent causer des dommages considérables aux bâtiments en y nichant et en y laissant des déjections. De plus, les pigeons peuvent également présenter des risques pour la santé humaine car leurs fientes contiennent des agents pathogènes qui peuvent provoquer des maladies respiratoires. C'est pourquoi le dépiageonnage est une opération essentielle pour assurer la salubrité et la sécurité des espaces de vie.

Sur l'année 2024, il aura fallu quatre passages pour éliminer 800 pigeons !



LE LOTISSEMENT COMMUNAL L'enclos de Hauterive !



N° Lot	Superficie	Prix de vente TTC
4	890,13 m ²	45 320,00 €
5	812,61 m ²	41 869,50 €
6	808,32 m ²	41 612,00 €
7	799,97 m ²	41 200,00 €
8	711,18 m ²	36 616,00 €
9	713,00 m ²	36 719,50 €
21	509,00 m ²	26 213,50 €



Vous souhaitez acquérir un terrain dans le but d'y construire la maison de vos rêves ?

Il reste à la commune 7 lots à la vente. N'hésitez pas à contacter Monsieur le Maire si vous souhaitez plus de renseignements. Le lotissement est situé à deux pas du centre bourg, des écoles, de l'aire de jeux, du city stade...

Un lotissement à taille humaine dans un cadre privilégié.

NOS PROJETS

à venir...

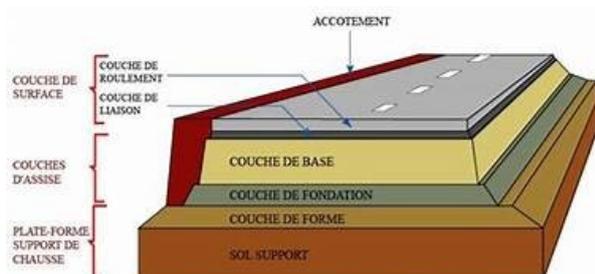
Quelles vont être les dotations de fonctionnement de l'Etat et les subventions allouées aux projets d'investissements 2025 ? Une incertitude qu'il faut prendre en compte pour nos projets et nos financements à venir.

Nous espérons continuer sur l'année 2025 les investissements de manière à embellir notre village. Nous devons avoir une vision sur les années à venir afin de maîtriser notre budget.

Les projets à venir :

- LA VOIRIE :**

Intempéries, trafic élevé ou vieillissement naturel, le réseau routier de Réalville nécessite un suivi et un entretien réguliers. Dans le but de favoriser l'entretien de nos routes, nous allons inscrire au budget 2025 un montant de 200 000 €, soit 80 000 € de plus que l'an passé. L'effort est loin d'être suffisant mais nous ne le relâchons pas ! Le coût d'entretien des fossés s'élèvera à 35 000 €.



- **AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS :**



Dans nos prévisions de travaux 2024, nous avons programmé les prémices du chantier d'agrandissement du centre de loisirs de façon à accueillir les enfants de 3 à 4 ans suivant les conditions agréées par la PMI et la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et Garonne (CAF).

Ces travaux seront menés en collaboration avec le cabinet d'architecture ARCHISOCELE et avec les conseils de Tarn et Garonne Conseils Collectivités (TGCC).

Toutes les études obligatoires ont été réalisées. Elles ont révélé la présence de traces d'amiante et un problème de solidité des fondations. Des études complémentaires ont dû être lancées, les résultats sont rassurants mais cela va retarder le début du chantier.

Les demandes de subventions ont été faites et elles devraient avoisiner les 80%.

Montant total des travaux : 390 047€

Subventions sollicitées : État au titre de la DETR (30 %) soit 117 014 ; Conseil Départemental (25 %) soit 97 511 € et la CAF (25 %) soit 97 511 €. Le reste à charge s'élève à 20 % des travaux soit 78 009 €.

Le permis de construire va être déposé courant du mois de janvier 2025. Le marché à procédure adaptée devrait être lancé en juin afin que les travaux puissent débuter courant septembre.

- **PLUVIAL ET RÉSEAUX :**

Dans la mesure du possible nous réparerons le réseau du pluvial sur le chemin de Châteaux Vieux et nous profiterons des travaux pour créer un trottoir au boulevard Rodriguez jusqu'au chemin du Parc. Toujours dans le domaine du pluvial, nous devons mandater des travaux devant l'école élémentaire car il y a une grande étendue d'eau les jours de pluie et créer quelques mètres de réseau au lotissement Gandillou.

- **L'ÉCOLE :**

Concernant l'école, outre les nombreux travaux d'entretien réguliers, nous voulons couvrir les deux petites avancées de toit situées au bâtiment annexe.

Malgré les panneaux de limitation de vitesse et la signalisation, les véhicules roulent toujours aussi vite devant l'école élémentaire. En accord avec la commune de Cayrac qui est propriétaire d'une partie de la route, nous allons créer des chicanes avec priorité de passage sur la route principale jusqu'au devant de la salle des fêtes. Un trottoir accès PMR reliera ces deux structures.

- **CHEMIN PIETONNIER LIAISON DOUCE 3ÈME TRANCHE :**

Comme mentionné en page 13, il sera réalisé sur le budget 2025 la phase 3 avant la phase 2 compte tenu des travaux de réfection de la voirie programmés.



Le plan communal de sauvegarde a pour objectif de rendre une collectivité réactive et efficace en cas d'évènement majeur mettant en danger sa population. Réalville a le sien et l'a mis à jour, lors du dernier conseil municipal.

Réalville est une commune qui présente des risques naturels et technologiques identifiés. Ces risques souvent faibles nécessitent tout de même l'établissement d'un document opérationnel qui viendrait définir l'organisation et la mise en œuvre, en temps réel, des moyens humains et matériels pour assurer l'alerte et la protection de la population si un danger survenait.

Pour agir en temps réel,

Obligation légale, ce plan a été créé par la Commune en 2024. Outre l'alerte à la population, il permet, au-delà d'un simple document écrit – contenant noms et coordonnées auxquels seules les personnes mobilisées ont accès, de formaliser une organisation de crise adaptée aux moyens communaux. Différentes cellules (opérationnelle, logistique, hébergement, accompagnement...) sont créées pour rendre efficaces les actions le moment venu.

S'INSCRIRE SUR LE REGISTRE DES PERSONNES À RISQUE

En cas de situation d'urgence ou de catastrophe naturelle, il est essentiel que chaque commune soit prête à faire face et à protéger ses habitants.

C'est dans ce contexte qu'a été mis en place le plan communal de sauvegarde (PCS), un outil de gestion de crise propre à chaque commune.

Les situations d'urgence (inondation, canicule, grand froid, tempête, incident nucléaire, épidémie...) nécessitent l'utilisation de moyens d'alerte et d'information des populations par les autorités compétentes. Pour faciliter l'assistance aux personnes en danger, la mairie de Réalville a constitué un registre nominatif des personnes âgées, handicapées, isolées ou vulnérables.

L'inscription sur ce registre résulte d'une démarche volontaire, émanant de la personne concernée ou d'un tiers : toute personne physique (parent, voisin, médecin traitant ...) ou morale (centre communal d'action sociale, service de soins à domicile ...).

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services communaux ou sanitaires et sociaux telle que l'organisation de contacts périodiques avec les personnes inscrites afin de leur apporter les conseils et l'assistance nécessaire.

*Si vous le souhaitez et si vous ne l'avez pas encore fait,
merci de bien vouloir renseigner le formulaire qui vous sera fourni au secrétariat de mairie.*

Apprenons les bons gestes !



**CANALISATIONS
DE TRANSPORT DE
MATIÈRES
DANGEREUSES**

📍 à mon adresse : **CONCERNÉ**

🏠 sur ma commune : **CONCERNÉ**



SÉISME

📍 à mon adresse : **FAIBLE**

🏠 sur ma commune : **FAIBLE**



**MOUVEMENTS DE
TERRAIN**

📍 à mon adresse : **EXISTANT**

🏠 sur ma commune : **EXISTANT**



RADON

📍 à mon adresse : **FAIBLE**

🏠 sur ma commune : **FAIBLE**

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR
LES RISQUES MAJEURS



POURQUOI UN DICRIM ?

Inscrite dans le code de l'environnement, la réalisation du DICRIM est une obligation réglementaire pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur. L'objectif est d'informer la population (administrés, touristes...) de l'existence de ce(s) risque(s) et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place. Il contribue ainsi à responsabiliser chaque citoyen pour sa propre mise en sécurité, renforçant l'efficacité des mesures mises en œuvre par la collectivité dans le cadre de son plan communal de sauvegarde (PCS).

Dès lors qu'une commune est exposée à au moins un risque majeur, elle doit en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive est indispensable pour préparer la population à bien réagir en cas de crise.

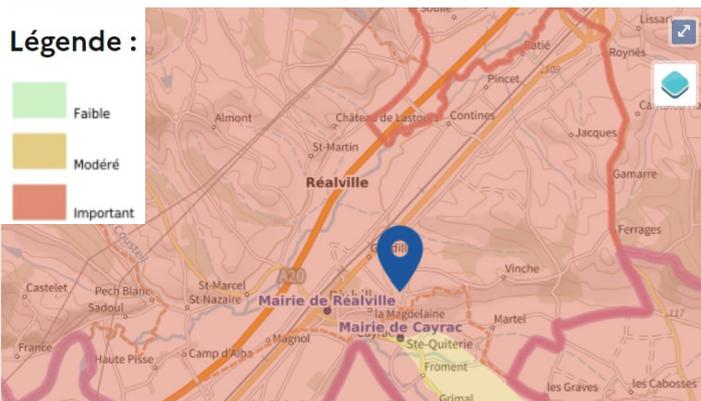
Un document grand public existe ! (disponible sur le site internet ou au secrétariat de mairie).

La population, elle, est informée des réflexes et gestes à avoir grâce au Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), un fascicule à retrouver sur le site internet de la commune.

Sont identifiés sur la commune de Réalville 3 risques technologiques et 5 risques naturels.

Carte de l'exposition au retrait-gonflement des argiles en France

Localisation des principales canalisations



INONDATION

à mon adresse : PAS DE RISQUE CONNU

sur ma commune : EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

à mon adresse : IMPORTANT

sur ma commune : IMPORTANT



POLLUTION DES SOLS

à mon adresse : INCONNU

sur ma commune : CONCERNÉ



RUPTURE DE BARRAGE

à mon adresse : INCONNU

sur ma commune : CONCERNÉ

Historique des CATNAT inondations dans ma commune : 12

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Inondations et/ou Coulées de Boue	29/01/2021	24/02/2021
Inondations et/ou Coulées de Boue	09/07/2019	23/10/2019
Inondations et/ou Coulées de Boue	30/05/2013	13/09/2013
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/02/2003	22/05/2003
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/05/2001	27/10/2001
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/02/1995	03/08/1995
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/06/1993	10/10/1993
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/1992	16/01/1993
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/04/1988	13/08/1988
Inondations et/ou Coulées de Boue	17/07/1983	08/10/1983
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Historique des sécheresses dans ma commune : 11

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Sécheresse	01/01/2017	20/10/2018
Sécheresse	01/01/2012	25/05/2013
Sécheresse	01/04/2011	17/07/2012
Sécheresse	01/01/2008	23/07/2009
Sécheresse	01/07/2003	01/02/2005
Sécheresse	01/01/2002	26/02/2004
Sécheresse	01/07/1998	28/03/2002
Sécheresse	01/05/1997	13/01/1999
Sécheresse	01/01/1992	28/03/1998
Sécheresse	01/01/1991	07/02/1993
Sécheresse	01/05/1989	05/02/1992



La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes.

Les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

En application de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier des mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet de délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables.

Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets.

Le 5 novembre 2024, le conseil municipal de la commune de Réalville, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire afin de délibérer sur les zones d'accélération complémentaires proposées par la commune et sur son territoire suite à l'avis du Comité Régional de l'Énergie (CRE) rendu en application du III de l'article L.145-3-1 du code de l'énergie.

Conformément à la loi, une consultation publique a été effectuée fin décembre 2024 par le biais de divers supports de communication au public.

Des zones ont été transmises par certaines communes, suite à la première demande de décembre 2023, au Référent Préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projet industriels nécessaires à la transition énergétique puis au Comité Régional de l'Énergie. Ce dernier a rendu un premier avis qui précisait que les zones remontées au niveau régional offraient un potentiel trop faible pour atteindre les objectifs régionalisés de la programmation pluriannuelle de l'énergie et demandait aux communes l'identification de nouvelles zones d'accélération.



Les zones concernées exclusivement en photovoltaïque sur la commune :

Terrains Prévautel (ZI 0016 - 25,2 hectares), toit de l'école (350 m²), toit de la salle des fêtes (450 m²), ombrières parking école (500 m²), toit bâtiment STPH Contines (ZR 0047 - 200 m²), vestiaires foot (ZS 0076 - 150 m²), terrain Molines (F1484 - 1,5 hectares), terrains Pratmarty (ZS 0080 / 0081 - 2 000 m²), toiture bâtiments Caribou (ZS 0093), toiture bâtiment MJY Charpente (E 2011), ancienne déchèterie terrain SDD, parcelle A 0713 - 11 300 m², parcelle A 0242 - 8 300 m², parcelle A 0241 - 2 400 m², parcelle A 0240 - 11 800 m², parcelle A 02390 - 2 300 m².

Une modification du Plan Local d'Urbanisme sera nécessaire car la parcelle proposée cadastrée en zone ZI 006 est située en zone naturelle (ZN).

Il sera sollicité l'avis de l'architecte des Bâtiments de France car les toits de l'école et de la salle des fêtes sont dans la zone soumise à accord préalable.

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR CONCERNANT LA FERMETURE DU RESEAU CUIVRE

Qu'est ce que le réseau cuivre ?

Pendant plus de cinquante ans, il a accompagné les français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL et ses nombreuses évolutions (SDSL, VDSL). Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique.



Pourquoi y met-on fin ?

Sensible aux aléas météorologiques et à l'humidité, le réseau cuivre a atteint aujourd'hui ses limites en termes de débits et ne répond plus aux besoins des Français. Son entretien coûte cher à son propriétaire Orange (ex France Télécom) qui a de plus en plus de mal à trouver les pièces de rechange et à maintenir les compétences de ses techniciens. C'est pourquoi Orange a annoncé sa volonté de fermer progressivement son réseau cuivre.

Quand la fermeture est prévue à Réalville ?

Depuis 2019, des expérimentations sont menées et les bâtiments neufs ne sont plus équipés de fils de cuivre. La vraie phase de transition doit s'étaler de 2023 à 2030 sur le plan national par zones.

La fin du service téléphonique sur réseau cuivre est programmée à Réalville fin de l'année 2026.

Le réseau fibre optique déployé par Tarn-et-Garonne Aménagement doit assurer à chacun d'entre nous une continuité de service.

Que dois-je faire ?

Afin de bénéficier d'un service téléphonique fixe ou internet ainsi que les services associés (alarme, téléassistance...), il convient d'organiser le raccordement de votre habitation à la fibre optique dès que possible.

A cet effet, il est nécessaire de prendre contact avec votre opérateur (Free, Orange, SFR, Bouygues...) pour définir avec lui des modalités de raccordement.



Ce basculement est-il payant ?

NON. Le raccordement à la fibre est GRATUIT. Cependant, des frais annexes ne sont pas à exclure. En effet, il peut être nécessaire, dans certains cas, de faire réaliser à ses frais des travaux d'ingénierie sur le domaine privé ou d'acheter un téléphone plus récent si le vôtre est très ancien. Par ailleurs, le nouveau forfait peut coûter plus cher que l'ancien.

**SE PRÉPARER
À LA FIN DU
RÉSEAU CUIVRE**
Anticiper la transition



Sur le chemin des écoles...

Les écoles maternelles :

Ancêtre de l'école maternelle, la « salle d'asile » apparaît en France vers 1825, afin d'accueillir les jeunes enfants dont les mères travaillent. Initialement sous la responsabilité de l'Assistance publique, les salles d'asile sont intégrées au ministère de l'Instruction publique en 1848.

Quarante années plus tard (1887), elles changent de nom et deviennent des écoles dites « maternelles » qui dispensent aux enfants des premières notions, dans le cadre de l'enseignement primaire : écriture, calcul, histoire et géographie, musique, dessin ...

L'approche évolue durant l'entre-deux-guerres, les écoles privilégiant alors une pédagogie du jeu, du mouvement de l'oralité, à des fins d'éducation plus que d'instruction.

Les enfants y acquèrent des notions d'hygiène et de propreté.

Destinée aux enfants de trois à cinq ans, l'école maternelle est facultative et mixte, dès sa création. Aujourd'hui elle est obligatoire dès 3ans.



Les écoles primaires :

Avant 1802.

Sous l'Ancien Régime, les écoles dispensent un enseignement fondamental : les enfants y apprennent essentiellement à lire et à écrire. Les structures relèvent essentiellement d'initiatives locales menées par les Eglises catholiques et protestantes, les communes ou des particuliers. Longtemps passif, l'Etat se penche réellement sur la question de l'enseignement sous la Révolution, créant en 1802 l'ordre du primaire et celui du secondaire.

Après 1802.

L'ordre du primaire est gratuit et destiné aux enfants « du peuple », âgés de six à douze ans. Les meilleurs d'entre eux accèdent au primaire supérieur, cours complémentaire sur quatre années menant essentiellement au concours d'entrée à l'Ecole normale primaire formant les instituteurs. L'ordre primaire délivre entre autres le certificat d'étude primaire, le certificat d'étude primaire supérieur et le brevet élémentaire. L'organisation scolaire demeure longtemps discriminante, les élèves passés par l'ordre primaire ne pouvant accéder aux collèges et lycées. Après la Première Guerre mondiale, des passerelles et équivalences avec les écoles de l'ordre du secondaire sont mises en place, jusqu'à la création de l'école primaire unique dans les années 1960.

Et pour notre groupe scolaire CHANTERIVE,

163 élèves, répartis en huit classes, ont pris ou repris le chemin de l'école pour la nouvelle année scolaire 2024-2025.

L'école maternelle

L'école, répartie en trois classes, compte 54 élèves :

- 13 élèves nés en 2021 ont découvert l'école et sa petite section (PS),
- 14 élèves nés en 2020 sont en moyenne section (MS),
- 27 élèves nés en 2019 sont en grande section (GS).



Ces élèves sont sous la responsabilité de Mme DONAT Nathalie (9PS + 6GS) directrice, de M ANTIGNAC Antoine assurant sa décharge une fois par mois, de Mme DARASSE Fabienne (4PS + 14MS) et de Mme RENON Anaïs (21GS) nouvellement nommée en maternelle depuis la rentrée.

Mmes BELAY Françoise, BOUILLON Audrey, CHAMBRIN Kimberley, DESPONS Lydie, MOURLHOU Noëlle, PALENCIA Aurélie et SOULIÉ Cathy, employées municipales, secondent les enseignantes afin de contribuer au bien être et à l'éducation de nos élèves.

Une ATSEM supplémentaire intervient en classe de PS tous les matins pendant les sept premières semaines de classe et à leur levée de sieste toute l'année scolaire.

L'école élémentaire

Une baisse d'effectifs avérée a obligé à fermer une classe pour la rentrée 2024.

109 élèves sont répartis en cinq classes :

CP : 20 élèves ; CE2/CE2 A : 21 élèves ; CE1/CE2B : 22 élèves ; CM1/CM2 A : 23 élèves ; CM1/CM2 B : 23 élèves.

Mme CLÉMENTE Isabelle, directrice, déchargée le lundi par Mme CAVELAN Ludivine, Mme GAGNAIRE Armelle, Mme MARROU Sandrine, Mme ODUIN Rose et Mme ROOCKX Estelle assurent l'enseignement de nos 109 élèves.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT)

La mise en place d'un **Projet Educatif de Territoire (PEDT)** depuis 2015 a permis aux différents partenaires (les communes, les enseignants, la Déléguée Départementale de l'Education Nationale, le personnel communal, l'association Aile Réalvilloise, les parents d'élèves et la Communauté des Communes du Quercy Caussadais) de se retrouver afin de travailler ensemble et en corrélation.

Ce projet est mis en place pour trois ans. Il est construit sur trois grands axes en lien avec le projet d'école conçu par nos enseignantes.

Le PEDT 2021-2024 a pris fin. Un autre, pour la période 2024-2027 a été travaillé et écrit.

Une commission de lecture composée par la DDCSPP (service de la préfecture). L'Education Nationale et la CAF ont validé ce nouveau PEDT cet été avec comme conclusion : « Le PEDT présente un diagnostic riche, des moyens inter-communaux mobilisés. Des actions de formation pour les personnels sont également proposées ce qui permet une montée en compétence de l'équipe.

Le PEDT met en lumière une réflexion concertée avec différents acteurs éducatifs tout au long de l'année.

A noter l'inscription du temps périscolaire dans le projet NÉFLE (**N**otre **E**cole **F**aisons **L**a **E**nsemble) ce qui valorise un travail sur le lien scolaire-périscolaire ».

SANTÉ

Un Contrat Local de Santé (CLS) pour le bien être des habitants du territoire !

C'est en octobre 2024 qu'a eu lieu la signature officielle du Contrat Local de Santé Quercy Caussadais et Quercy Vert Aveyron en Pays Midi-Quercy. Les deux présidents des Communautés de Communes, Monsieur Rouzies et Monsieur Tellier étaient présents ainsi que le président du Pays Midi-Quercy, Monsieur Calmettes et le directeur de l'Agence Régionale de la Santé de la Délégation Départementale du Tarn-et-Garonne, Monsieur Billeforte.

Cette rencontre marque le déploiement du Contrat Local de Santé autour de 4 axes :

- Le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé,
- L'accès aux droits sociaux pour tous et l'accès aux soins,
- L'intégration des notions de santé environnementale,
- Le déploiement d'une stratégie favorable au bien-être mental.

L'objectif du Contrat Local de Santé est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en promouvant une approche de santé globale qui prend en compte tous les facteurs qui influencent directement ou indirectement le bien-être et le mieux-être physique. C'est en ce sens que le CLS sera co-construit avec les élus, les techniciens, les partenaires et les habitants.

Après une première phase de préfiguration au cours de laquelle les citoyens ont été invités à répondre à un questionnaire, un COPIL sera organisé prochainement ainsi que des groupes de travail pour la mise en place d'actions au plus près des territoires.

Plus d'infos sur le Contrat Local de Santé :

Audrey Brouillet, chargée de mission CLS / Pays Midi-Quercy
05 63 24 60 64 / cls-pmq@info82.com



Signature Contrat Local de Santé (CLS)

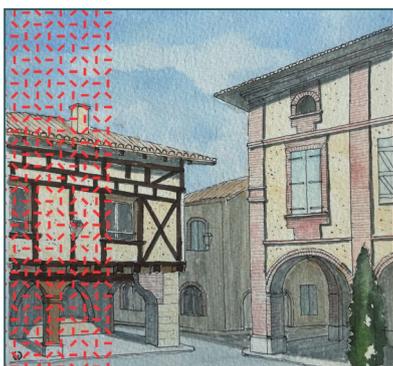
CULTURE

Pays d'Art et d'Histoire (PAH), un label pour les habitants du territoire photo PAH

Le Pays Midi-Quercy a obtenu en janvier 2022 le label Pays d'art et d'histoire, délivré par le ministère de la Culture. C'est une démarche de structuration et de recherche menée depuis plusieurs années qui aujourd'hui se formalise par un projet pour le territoire du Pays Midi-Quercy.

Concrètement cela se traduit par une programmation annuelle à partir de mars jusqu'en décembre à destination de tous avec une attention particulière portée aux plus jeunes. Objectif : mieux connaître le patrimoine de son territoire, c'est mieux le préserver et le transmettre. Lorsqu'on comprend la richesse du patrimoine qui nous entoure, on en est fier, on en parle, on devient un vrai ambassadeur et on contribue à le faire perdurer.

C'est bien grâce aux acteurs locaux, notamment aux associations, communes, offices de Tourisme intercommunaux que le Pays d'art et d'histoire Midi-Quercy peut s'animer. Engagés aux côtés de l'équipe du PAH, ils font preuve chaque saison de plus d'imagination, de créativité, d'audace pour coller aux objectifs fixés et vous proposer au final de vrais bons moments de découverte ou re-découverte à partager en famille ou entre passionnés.



Pour en savoir plus sur la programmation rdv sur le site
www.gorges-aveyron-tourisme.com

Contact :

Jihan Ghiati-Chardon : coordination du PAH
Aude Caverzan : Animatrice du PAH
Pays Midi-Quercy : 05 63 24 60 64



HABITAT

MaPrimeRénov' : quelles démarches pour bénéficier d'aides et d'accompagnement pour des travaux de rénovation ?



Il n'est pas toujours évident de savoir comment se faire conseiller face à l'ampleur ou non des travaux à effectuer et à la complexité des dossiers à remplir. Pourtant, un service public de conseil est dédié pour faciliter et informer les particuliers qui désirent entreprendre des travaux énergétiques.

Quel artisan contacter ? Quel est l'ordre des travaux à entreprendre ? Quels besoins réels ? Quelles aides ? Quels montants ? Quelles démarches ?

Pour aider les particuliers, un service public pour rénover l'habitat a été mis en place depuis plusieurs années : il s'agit des Espaces Conseil France Rénov'.

Avec 450 structures présentes dans toute la France, une trentaine en Occitanie, deux en Tarn-et-Garonne, ce "guichet" permet ainsi d'être orienté pour ses projets de travaux et accompagné pour obtenir les aides adéquates suivant les situations.

Pour le Pays Midi-Quercy (soit les communautés de communes du Quercy Caussadais, Quercy Vert Aveyron et Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron), c'est le service Habitat du PETR du Pays Midi-Quercy situé à Caylus qui s'occupe des conseils et de l'accompagnement.

À chaque question, une réponse.

Au Guichet Rénov' Occitanie - Service Habitat du PETR du Pays Midi-Quercy chaque demande est traitée. "De la simple question au projet complet", explique Edouard Villéger, le conseiller du service. Il en est de même pour une demande d'artisans qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et un avis sur des devis. Un accompagnement plus complet dans le cas d'une rénovation globale. Une rencontre sera organisée ainsi qu'une visite du logement le cas échéant (après validation du "scénario" de travaux).

Des renseignements seront pris sur l'état du logement, les données de consommation et les revenus fiscaux du demandeur, entre autres, pour étudier les conditions d'éligibilité à certaines aides plutôt que d'autres.

"Nous devons identifier la demande et l'éligibilité aux différentes aides pour conseiller au mieux", complète Édouard Villéger.

Plusieurs orientations et accompagnements possibles :

Suivant la situation du demandeur ou le projet, la personne sera dirigée vers différents accompagnements (Ma Prime Renov', OPAH, OPAH-RU, etc..).

L'Anah, l'Agence nationale de l'habitat, propose, elle plusieurs aides dans le cadre de MaPrimeRénov' suivant les revenus du demandeur, mais aussi des aides à destination des propriétaires bailleurs souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique sur des logements qui seront mis en location en tant que résidence principale.

Par la suite, le conseiller accompagne la personne dans l'analyse des devis des travaux et de la rédaction des demandes d'aides et de financements.

Les aides peuvent aller de 15 % à 90 % de la somme des travaux réalisés. Il est donc important de se renseigner avant de les entamer.

Contacts et renseignements : Guichet Rénov' Occitanie Service Habitat du PETR du Pays Midi-Quercy

Place de la Poste – 7, avenue du Père Huc 82160 Caylus
05 63 67 74 95 // ecorenov.midiquery@gmail.com



LANCEMENT D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE
DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN

DANS LES CŒURS HISTORIQUES DE RÉALVILLE

**AMÉLIORATION DES LOGEMENTS DU CENTRE-VILLE ET AIDES AUX PARTICULIERS :
la Communauté de Communes et la Commune de Réalville s'engagent !**

Conscientes des enjeux de rénovation et d'adaptation de l'habitat privé en centre ancien, la Ville de RÉALVILLE et la Communauté de Communes du Quercy Caussadais se sont engagées en lançant l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville pour une durée de 5 ans.

Ce dispositif aide les propriétaires du centre ancien dans la réalisation de travaux grâce à la mobilisation d'aides financières importantes et à l'accompagnement technique et administratif gratuit par le bureau d'études URBANIS.

DES AIDES DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) :

Dans le cadre de ce dispositif OPAH-RU, l'Agence Nationale de l'Habitat propose des aides pouvant aller jusqu'à 90% du montant total de votre projet selon votre niveau de ressources pour :

- la rénovation énergétique globale de votre logement : isolations, remplacement du système de chauffage et d'eau chaude sanitaire, ventilation ... ;
- l'adaptation des logements face à la perte d'autonomie et au handicap : installation de monte-escaliers, adaptation de salle de bain ... ;
- la rénovation lourde de logements très dégradés.

DES AIDES SUPPLÉMENTAIRES DE LA VILLE ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Face aux enjeux de rénovation énergétique des logements anciens, la Communauté de Communes a décidé d'apporter une aide complémentaire pour ces projets.

La Ville de Réalville s'est engagée aux côtés de la Communauté de Communes et de l'ANAH et propose des aides complémentaires à votre dossier ANAH.

Par ailleurs, la Ville propose également :

- une prime d'accession à la propriété sur engagement d'occupation du logement rénové pendant 3 ans (si dossier ANAH) ;
- une prime au "ravalement de façade" sur le centre ancien (avec ou sans dossier ANAH).

UN ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE PAR URBANIS, FINANCÉ PAR LA COLLECTIVITÉ :

La Communauté de Communes a retenu le cabinet URBANIS pour vous accompagner gratuitement dans ces démarches. Dans le cadre du dispositif OPAH-RU, l'équipe d'URBANIS vous fournira :

- une information complète sur les aides financières mobilisables selon votre situation et votre projet ;
- un soutien administratif et des conseils techniques pour votre projet ;
- une estimation des coûts de travaux et des subventions mobilisables pour aider à la prise de décision ;
- une aide au montage de demande aux financeurs et un suivi de votre dossier jusqu'au versement final des subventions.



C'est le moment
de rénover !



Des aides financières
pour vous accompagner.



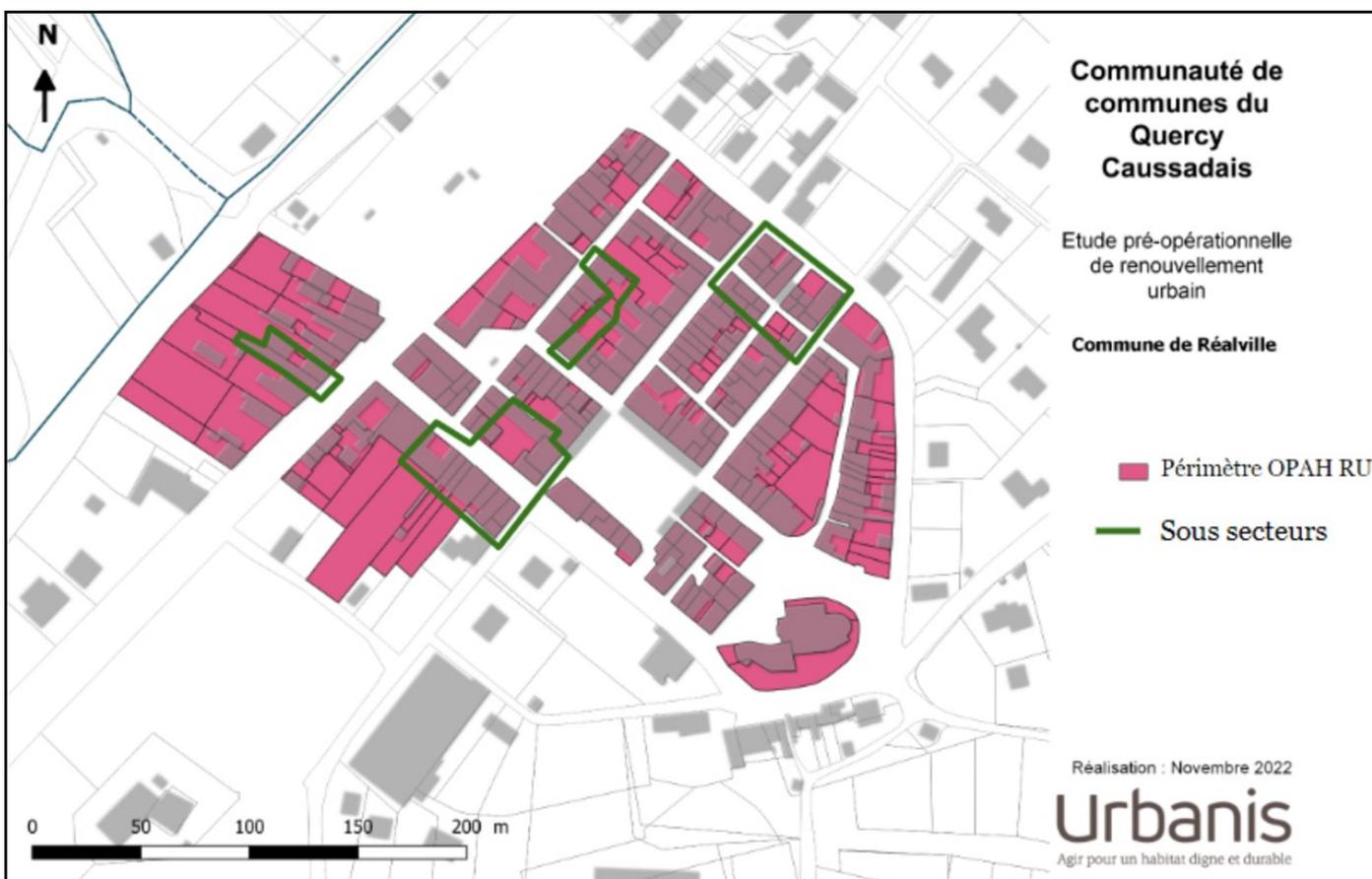
OPAH - RU
2024 / 2028

Vous êtes intéressé ? Vous souhaitez vérifier votre éligibilité et discuter de votre projet ?

Contactez M. CLERGUE d'URBANIS au 06 58 54 62 71 ou par mail à guilhem.clergue@urbanis.fr

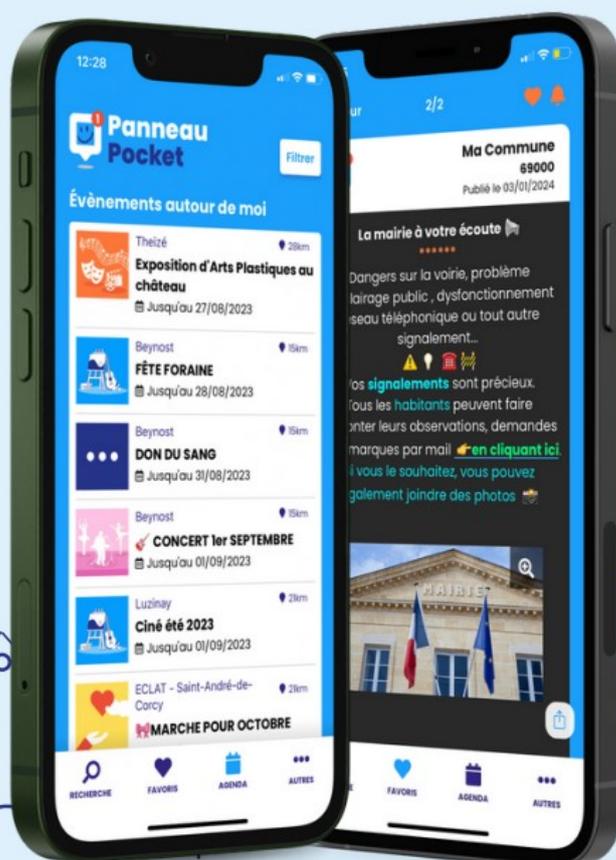
Des permanences, 2 mercredis par mois, sur prise de RDV :

- à Caussade de 9h30 à 12h30
- à la mairie de Réalville de 14h à 16h30





Les informations et alertes de la commune sont sur **PanneauPocket**



Scannez pour télécharger l'appli !



GRATUIT

ANONYME

SANS PUBLICITÉ



Accessible également sur ordinateur app.panneaupocket.com

Un champion de France Réalvillois !

Félicitations !



Benjamin Aillaud, champion de France.

En mai 2024, Benjamin Aillaud devient champion de France Amateur Élite Grand Prix Team à Saumur.

Et deuxième, à l'épreuve Coupe du monde

Dans le cadre du Longines Equita Lyon, l'étape d'ouverture de la Coupe du monde d'attelage



Benjamin est un véritable autodidacte. Il achète son premier cheval, Apache, à 6 ans avec son argent de poche. Il expérimente tout : va à l'école avec, lui apprend à se cabrer et se coucher, lui fait tirer des troncs d'arbre et développe une relation privilégiée à pied avec son nouveau compagnon.

Si dans un premier temps il se consacre au spectacle, il se spécialise plus tard dans l'attelage. Il a la chance de rencontrer beaucoup de professionnels de ce milieu.

Il poursuit ses études jusqu'au bac tout en se perfectionnant en équitation classique, notamment en dressage, en saut d'obstacles et

en monte américaine. Il passe ensuite son monitorat et devient entraîneur toutes disciplines au Luxembourg entre 1997 et 2003.

L'année suivante, Benjamin obtient son instructorat. Toutes ces expériences lui démontrent que chaque chose apprise dans un domaine peut s'appliquer à un autre.

Il mène de front sa carrière sportive et ses créations artistiques. En 2003, il participe à la création des Elfes Blancs dans le Tarn-et-Garonne. Il rentre en 2007 dans le Top 10 des meilleurs meneurs mondiaux. En 2008, il met en place l'une des premières sections sport études et assure en parallèle des formations en ressources humaines. Fin 2009, le prestigieux show canadien Cavalia lui propose le poste de directeur et chorégraphe équestre.

Au sein de cette compagnie, il crée Odysseo en 2011.

Début 2012, la France le rappelle en vue des Jeux équestres mondiaux 2014 en Normandie. Un partenariat se met en place avec l'Institut français du cheval et de l'équitation lui mettant à sa disposition la structure du Haras national de Tarbes (avec Frédéric Bousquet) et six chevaux KWPN (hollandais à sang chaud). En parallèle, il crée sa propre entreprise : Benjamin Aillaud International Horse Academy.

Il collabore depuis 2016 avec le Haras de la Pourcaud et renouvelle sa team de chevaux autour d'un noyau de chevaux arabo-frisons. Membre de l'équipe de France aux Mondiaux de Breda (NED), vice-champion de France en 2016 et champion de France à l'automne 2017, il termine 4e par équipe et 5e en individuel aux championnats d'Europe à Göteborg (Suède) cette même année. Ses résultats réguliers lui permettent de pointer en fin d'année à la 6ème place du classement mondial FEI (Fédération Equestre Internationale).

Benjamin, qui aime les challenges, ajoute une nouvelle corde à son arc et débute une collaboration avec le Haras de Lipica (Slovénie) comme écuyer en chef, poste qu'il occupe pendant trois ans.

Après une 4ème place par équipe aux Jeux équestres mondiaux de Tryon (USA) en 2018, Benjamin fait partie de l'équipe médaillée de bronze aux championnats d'Europe en Donaueschingen (Allemagne) et s'offre également l'argent en individuel l'année suivante.



En 2022, ses performances sur la scène internationale, dont sa victoire de Saumur (49) en juin, lui ouvrent les portes d'une 4ème participation aux Mondiaux, cette fois à Pratoni del Vivaro (Italie).

Il est également entraîneur national pour les meneurs évoluant en catégories Jeunes depuis 2020.

2019 : médaillé d'argent en individuel et de bronze par équipes aux championnats d'Europe

2017, 2014, 2007 et 2005 : champion de France Amateur Élite



bientôt **16 ANS ?**

Pense « RECENSEMENT » !

c'est obligatoire *

POUR QUOI FAIRE ?



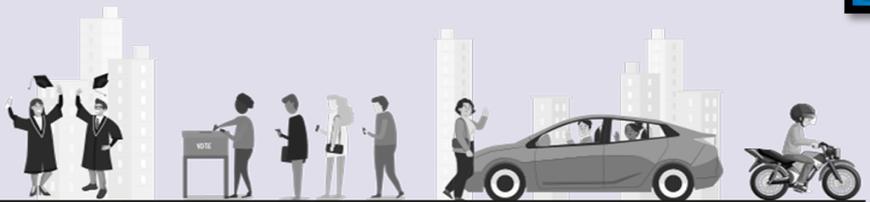
participer à la journée défense et citoyenneté

et pouvoir ensuite :

-  s'inscrire aux examens (CAP, BEP, Bac, etc.)
-  passer le permis de conduire
-  s'inscrire aux concours d'État
-  être inscrit automatiquement sur les listes électorales

www.defense.gouv.fr/jdc

COMMENT ?



En mairie ou *en ligne*

Une question ? *service-public.fr* ou au 09 70 84 51 51 (n° gratuit)

* Sinon tu devras attendre tes 25 ans



Une question sur vos démarches administratives ?

Des conseillers sont disponibles et à votre écoute au sein de l'espace France services,



France services

1 Place de la Gare à Caussade au 05 63 26 09 40

franceservices@quercycaussadais.fr /



afin de vous proposer un accompagnement personnalisé, dans les domaines de la fiscalité, de la santé, de la retraite, de l'emploi, de l'accès au droit, du logement...

Exemple de services proposés :



- Demander sa retraite,
- Déclarer ses revenus,
- Faire une demande de carte grise, de carte d'identité,
- Créer votre espace France Travail ou votre compte Ameli.

Et depuis janvier 2024, un accompagnement dans le dépôt des demandes d'aide à la rénovation de l'habitat (MaPrimeRénov' et MaPrimeAdapt') est proposé.

Et aussi, des permanences des principaux organismes du service public et un accès gratuit à un espace numérique

L'inclusion numérique au cœur de France services :

Au sein de l'espace France services, une conseillère numérique est à votre disposition afin de vous former à l'utilisation des moyens numériques dans les usages du quotidien.

Elle vous accueille **sur rdv** les mercredis et vendredis et sans rdv lors de **permanences** les lundis matin et vous propose **des ateliers numériques gratuits**, sur inscriptions.

(conseiller-numerique@quercycaussadais.fr ou 06 21 59 30 01)

« Pour une visite efficace...
N'oubliez pas vos identifiants,
vos mots de passe et tous documents
servant à la complétude de votre dossier. »

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

UNE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

vous accompagne aux usages numériques quotidiens :

	J'apprends à utiliser mon smartphone, ma tablette
	Je crée et je gère mes contenus numériques
	J'apprends à faire mes démarches en ligne

- Ateliers numériques gratuits sur inscription
- Accompagnement individuel les mercredis et vendredis sur rdv
- Permanence numérique les lundis matin

Tel professionnel : 06 21 59 30 01
margot.boulanger@conseiller-numerique.fr

Opération soutenue par l'Etat dans le cadre du dispositif Conseiller numérique France services

www.conseiller-numerique.gouv.fr

FRANCE SERVICES DU QUERCY CAUSSADAIS
1, place de la Gare - 82300 Caussade

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

05 63 26 09 40
franceservices@quercycaussadais.fr
www.quercycaussadais.fr/emploi-solidarite/france-services

POINT NUMÉRIQUE

Accès libre à des postes informatiques, consultation d'Internet
A disposition : imprimante, scanner

Informations à l'accueil France services
05 63 26 09 40





Bienvenue
aux nouveaux arrivants

Vous avez choisi de vous installer à Réalville, vous êtes désormais Réalvillois et nous vous souhaitons la bienvenue !

Nous vous invitons à venir vous présenter au secrétariat de Mairie.

Le personnel communal ainsi que les élus se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions !

Vous arrivez à Réalville, quittez la commune ou déménagez tout en restant à Réalville,

MERCI de nous faire part de votre nouvelle adresse.

Les informations personnelles que vous nous communiquez sous diverses formes sont strictement confidentielles et destinées au traitement de vos demandes par le service concerné de la commune de Réalville.



L'Etat Civil 2024

(du 1er janvier au 13 décembre 2024)

NAISSANCES

- Anya LECHON - 13 février,
- Lysio AUBERTIN DEPREZ - 5 avril,
- Auguste MIRC - 24 avril,
- Logann BARBEY - 1er mai,
- Clément LAVIALE - 13 mai,
- Maëlys RAUZY - 16 mai,
- Kelya CLUZEL LAHER - 27 mai,
- Nelya CLUZEL LAHER - 27 mai,
- Aaron PAUWELS - 29 mai,
- Alessio LISA - 5 juin,
- Alma BENDJEBBOUR - 18 juin,
- Elie STEILEN - 4 juillet,
- Alya VALLEZ - 4 septembre,
- Romane DE SMET - 14 septembre,
- Noé CAVRET - 13 novembre,
- Roméo MORETTO - 28 novembre,



L'état civil est la situation de la personne dans la famille et la société, résultat d'une procédure écrite d'identification administrative. L'état civil désigne ainsi également le service public chargé de dresser les actes constatant ces faits, notamment les actes de naissance, de mariage et de décès. Une Commission internationale de l'état civil a été créée après la Seconde Guerre mondiale pour coordonner les méthodes gouvernementales.

Pacte Civil de Solidarité (PACS)

- Michaël POSPISIL et Romane KAMINSKI, (10 janvier)
- Olivier KHADIR et Aurélia LEGER-MAS, (30 janvier)
- Yoan ALSINA et Laura ROGÉ, (15 février)
- Michel VILBERT et Mélanie PINEAU, (1er mars)
- Clément AUBANIAC et Lucie LACAN, (29 mars)
- Romain ABECASSIS et Aurélia YZORCHE, (23 avril)
- Corentin STEILEN et Sylvanie ALEGRE, (31 mai)
- Christophe VOELTZEL et Elodie PRADAYROL, (3 juin)
- Clément CONTE et Marina SBARDELLINI, (22 septembre)
- Anthony PANADERO et Stella MORICEAU, (15 octobre)



MARIAGES

- Sébastien ROYER et Emeline TEULADE, (9 novembre)
- Jérémy ROUSSEL et Marion FORT, (23 novembre)

**DÉCÈS**

- PIZZUTTO Silvio - décédée à Nègrepelisse le 7 janvier,
- COLL épouse LACOSTE Jeanine - décédée à Montauban le 11 janvier,
- DENYS Evelyne - décédée à Réalville le 23 janvier,
- MADALA Sylvie - décédée à Nègrepelisse le 6 février,
- MORIEUX Didier - décédé à Caussade le 8 février,
- MATEO Antoine - décédé à Montauban le 20 février,
- TOUZAC Jean - décédé à Montauban le 15 mars,
- GISBERT épouse MIEG Nicole - décédée à Montauban le 21 mars,
- DAICHÉ épouse ROUSSEL Denise - décédée à Réalville le 12 avril,
- COUDRÉ épouse TYSSIÈRES Odette - décédée à Nègrepelisse le 25 mars,
- DÉBÉDA Suzanne - décédée à Nailloux le 26 avril,
- ARRIVAT Léon - décédé à Montauban le 30 avril,
- MOLINA épouse DOMINI Monique - décédée à Cornebarrieu le 1er mai,
- CASTEBRUNET Claude - décédé à Caussade le 17 mai,
- PRATMARTY épouse DELMAS Agnès - décédée à Montauban le 30 mai,
- GABRIEL Gaston - décédé à Réalville le 3 juin,
- TARQUIN Matthias - décédé à Réalville le 3 juin,
- CLÉRIN Gérard - décédé à Saint-Jean-Delnous le 9 juin,
- GAUBIN Maurice - décédé à Montricoux le 27 juin,
- PEREZ Henri - décédé à Réalville le 30 juin,
- RIBES Roger - décédé à Réalville le 1er juillet,
- LIA Anne - décédée à Siradan le 2 juillet,
- PRUNI épouse MONTE Vanda - décédée à Saint Nauphary le 12 juillet,
- BONNET André - décédé à Montauban le 27 juillet,
- GAUTIER Mireille - décédée à Toulouse le 13 août,
- LIA Jean-Émile - décédé à Fauch le 17 août,
- WOLFF épouse DEBÉDA Marie-Thérèse - décédée à Lavaurette le 2 septembre,
- FERRERO Jean - décédé à Nègrepelisse le 26 septembre,
- GIRAUDO Bernard - décédé à Réalville le 11 octobre,
- ZANINI Maria - décédée à Albi le 23 octobre,
- BONFIGLIO épouse LHUISSIER Marie - décédée à Montauban le 4 novembre,
- ANDYKOWSKI épouse COURMONT Jeannine - décédée à Réalville le 2 novembre,
- BERTRAND René - décédé à Montauban le 12 novembre,
- BABOULENE Jeannette - décédée à Feugarolles le 15 novembre,
- CHABARLIN Marc - décédé à Réalville le 24 novembre,
- GOMES PEREIRA Diamantino - décédé à Réalville le 28 novembre,
- QUAGLIO René - décédé à Réalville le 2 décembre,





Dates	Manifestations	Associations	Lieu
2 janvier	 DON DU SANG Sauvez des vies	Don du sang	Albias
10 janvier	Vœux à la population	Conseil Municipal	Salle des fêtes
Mi- mars	Loto	Club des Aînés	Cayrac
31 mars	 DON DU SANG Sauvez des vies	Don du sang	Réalville - Salle des fêtes
5 avril	Loto des écoles	APE	Salle des fêtes
8 mai	Commémoration victoire du 8 mai 1945	Conseil Municipal	Place des Arcades
2 juin	 DON DU SANG Sauvez des vies	Don du sang	Albias
Début juin	Marché gourmand	Comité des fêtes	Place des Arcades
Mi-juin	Kermesse des écoles	APE	Salle des fêtes
6 juillet	Concours de pêche	Goujon Réalvillois	Repas Salle des fêtes Cayrac
14 juillet	Commémoration fête nationale	Conseil Municipal	Place des Arcades
30 juillet	 DON DU SANG Sauvez des vies	Don du sang	Cayrac
Mi- septembre	Randonnée journée mondiale du don du sang	Don du sang	Cayrac
Mi-septembre	Exposition de vieilles voitures	Comité des fêtes	Les Promenades
28 octobre	 DON DU SANG Sauvez des vies	Don du sang	Mirabel
9 novembre	Loto	Club des Aînés	Réalville - Salle des fêtes
11 novembre	Commémoration Armistice 1945	Conseil Municipal	Place des Arcades
Début décembre	Marché de Noël	Comité des fêtes	Places des Arcades



POUR ADULTES

Tric  **Thé**



**tous les mardis après-midi
de 14H30 à 18H**

Salle des mariages - Bvd Jean Delzars à Réalville

Apprenez les bases du tricot/du crochet
ou venez partager vos connaissances autour d'un thé

06 07 44 06 80 - 06 04 47 12 85



ATELIER AQUARELLE

**tous les mercredis matin
de 9H à 12H**

Tous niveaux

Salle réunion au-dessus de la Médiathèque à Réalville

06 07 44 06 80 - lentracte82realville@gmail.com

Club des Aînés

RÉALVILLE - CAYRAC

Année 2024

Durant l'année 2024, le Club a organisé les activités et voyages suivants :

le 8 Février : une sortie en AVEYRON (musée de la Mine à AUBIN, déjeuner « Stockfish »)

le 10 Mars : un Loto à Cayrac

le 14 Mars : la Fête de l'agneau à la ferme LAFITTE (visite des caves de Buzet)

le 3 Mai : croisière déjeuner au bassin de THAU

du 1 au 7 Juillet : un voyage en ITALIE (les lacs italiens et MILAN)

le 3 Août : une sortie à FLAGNAC avec spectacle « Hier un Village »

le 6 Octobre : le repas annuel du Club

le 14 Octobre : une sortie au Casino BARRIERE (spectacle musical Michel Berger)

du 22 au 25 Octobre : un voyage sous le Soleil du VAR (St.Maxime, St.Tropez, etc..)

le 10 Novembre : un Loto à Réalville

le 1 Décembre : un goûter à Réalville avec Michel ETCHEVERRY

le 6 Décembre : la Fête du Chapon à la ferme LAFITTE avec spectacle (revue Mike Angel's)

le 31 Décembre : soirée de la Saint Sylvestre à Réalville au son de l'Accordéon



Programme 2025 :

En ce qui concerne les voyages, le programme complet n'est pas encore arrêté, seule certitude le grand voyage qui aura lieu du 19 au 25 Mai aux BALÉARES.

Deux lotos seront également programmés, le repas du Club ainsi que les concours de belote tous les 1er mercredi de chaque mois.

Les dates et précisions sur les sorties et animations vous seront communiquées dès que possible.

► Club Automobile Rétro

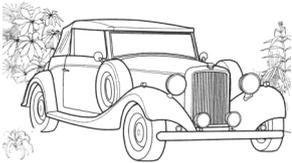
Nouvelle association !



L'association **CLUB AUTOMOBILE RETRO** de Réalville est créée depuis janvier 2024. Elle permet de se retrouver entre amis passionnés de vieilles mécaniques pour se balader, visiter, découvrir et exposer dans un climat chaleureux. Les moments partagés sont toujours très agréables.

Notre point de rencontre est la salle des fêtes et nous remercions Monsieur le Maire et son équipe pour la confiance qu'ils nous portent.

Notre objectif pour l'année 2025 est que cette association vive avec de nouveaux projets et des nouvelles découvertes toujours dans le même esprit. Le programme 2025 est complet, le succès est au rendez-vous !



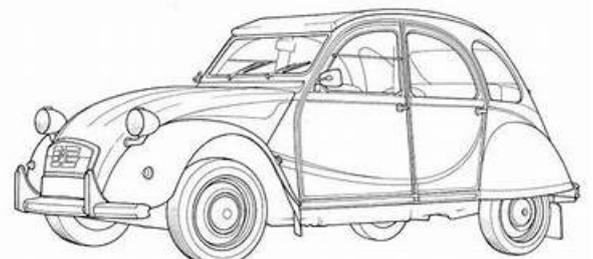
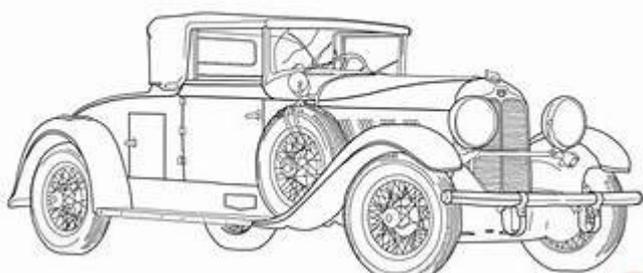
Les membres du bureau :

- Président : Fabrice CUQUEL,
- Trésorier : Michel BOUSQUET,
- Vice Président : Danièle CARTAILLE DELORD
- Secrétaire : Angélique CUQUEL.

Vous êtes, comme nous des passionnés, venez nous rejoindre, les nouveaux adhérents sont les bienvenus !

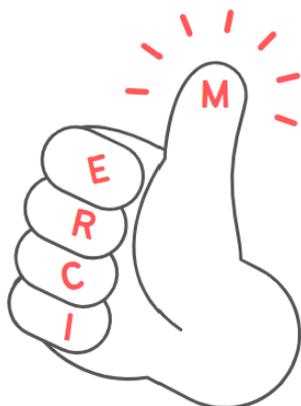
Contact au 06.84.71.64.83.

4 janvier : Assemblée générale (à 15h à la salle des fêtes de Réalville),



VIVE LES ASSOCIATIONS !
VIVE LES BENEVOLES !

MERCI
à celles et ceux qui offrent leur temps
et leur expertise pour le bien de tous.



► Dynamic Club Gym

Lundi 20h30
Jeudi 19h30

Dynamic Club Gym

0671590675
0689053784

1er essai offert 😊

Ne pas jeter sur la voie publique Salle des fêtes réalville

► Gymnastique volontaire Réalville / Cayrac



L'association propose (*hors vacances scolaires*),
deux séances de gymnastique par semaine.

Créée en 1991, l'association créée à l'initiative de Madame Arlette LAVERGNAT et affiliée à la Fédération Française de Gymnastique Volontaire remercie la commune de Réalville pour son soutien logistique et financier.

**Labellisé "Club sport Santé" en 2018,
ce label a été maintenu jusqu' en 2025.**

Les séances animées par Vanessa GARDES (animatrice diplômée) se déroulent à la salle des fêtes de Réalville.

- le mardi de 14h45 à 15h45 : gymnastique douce.
- le mercredi de 9h30 à 10h30 : mémoire et équilibre.

Visitez notre site facebook
« gymnastique volontaire Réalville- Cayrac »
et rejoignez nous...



Il n'est pas trop tard...
Envie de plus de renseignements ?

Contact membres du bureau :

La présidente, Jeanine Peyrusse : 06 78 44 78 08

La trésorière, Yvette Malbrel : 06 17 48 33 75

La secrétaire, Liliane BONNET : 06 82 24 83 68

► L'Association des Parents d'élèves

Réalville - Cayrac



 aperealvillecayrac@yahoo.fr

L'Association des Parents d'Elèves (APE), est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participent concrètement à l'animation de nos écoles.

Tous les parents ayant un enfant scolarisé au sein du groupe scolaire Chanterive à Réalville peuvent en faire partie.

L'association a besoin pour exister et fonctionner de membres disponibles. C'est pour cela que nous avons besoin de vous pour le bureau, et de votre soutien afin d'être encore plus actifs au sein de l'école.

Vous avez du temps disponible, c'est tant mieux, vous n'en avez pas, ce n'est pas grave. Chacun à sa place dans notre association au gré de ses envies et de ses disponibilités.

Tout le monde peut se rendre aux réunions pour y apporter ses idées, ses suggestions, sans pour autant en être membre, ni se sentir obligé ou forcé à participer aux manifestations.

N'hésitez pas à nous rejoindre ! La bonne ambiance est garantie et chacun s'investit selon ses disponibilités... Nous comptons parmi nous une trentaine de membres actifs.

LE RÔLE DE L'APE :

Au sein de nos écoles maternelle et élémentaire, l'APE a pour but d'assurer la participation au financement des sorties scolaires et animations diverses ; mais également de représenter les parents lors des conseils d'école. Ces derniers sont l'occasion de servir de médiateur avec l'équipe enseignante, l'équipe éducative et la municipalité.

L'APE propose diverses animations tout au long de l'année de façon à pouvoir assurer le meilleur soutien financier possible aux enfants et leur permettre ainsi de faire de nombreuses activités :
Loto, Vide-greniers, Kermesse.

Composition de l'APE du groupe scolaire Chanterive, Réalville-Cayrac:

Présidente : Anaïs RICHEZ - **Vice-Président :** Charlotte CHANRION - **Trésorières :** Céline GAILLARD et Pauline HERMAN - **Secrétaires :** Faozia MASBAHI et Vanessa HEUZÉ.

TELETHON

INNOVER POUR GUERIR



Bourse aux jouets.



Lavage de voitures.

En avril 2024, l'association du Téléthon Réalville / Cayrac a été réactivé et un nouveau bureau a été élu.

Président : Jean-Pierre TEYSSIE,
Trésorière : Viviane CASSAN,
Secrétaire : Nadine CRUZEL.



L'association a organisé le 28 novembre dernier, à la salle des fêtes du village, une bourse aux jouets jumelée avec une exposition/vente de « créations artisanales » sur bois, verre, cuir ...

Les pompiers ont lavé quelques voitures et vendu des sandwiches.
Nous remercions tous les exposants et tous les participants !

Merci à la municipalité pour son accompagnement et le prêt de la salle.

Bonnes fêtes !

► Centre Yoga Relaxation



Les cours de yoga proposés à Réalville s'inscrivent dans la tradition du Hâtha Yoga. Ils ont pour objectif de rendre le yoga accessible au plus grand nombre afin de ressentir les bienfaits de cette pratique.

Les séances de yoga comprennent des postures allongées, des postures debout, des enchaînements de postures, comme la salutation au soleil, des exercices respiratoires, et une relaxation en fin de cours.



Selon les séances, les enchaînements peuvent être lents ou plus rapides et la respiration plus ou moins prononcée. Le plus important est de pratiquer sans forcer, selon ses limites.

Par cette pratique, nous développons progressivement une qualité de présence, ce qui a pour effet de calmer notre mental et apaiser l'agitation intérieure. Les cours ont lieu les lundis à 17h30 et 19h.

Pour tout renseignement, contacter Nathalie au 06 08 58 97 21.



► L'UNC - Union Nationale des Combattants



Aujourd'hui... comme hier
**L'UNC défend
les droits
des combattants**



L'UNC Section Albias, Cayrac, Réalville perpétue son devoir de mémoire en étant présente aux cérémonies commémoratives officielles aux monuments aux morts sur les 3 communes.

Nos porte-drapeaux se déplacent également aux commémorations exceptionnelles : aux Brunis et à Cabertat ; cette année à Caussade, commémoration d'Indochine : le congrès départemental de l'UNC à Nègrepelisse pour le congrès des pompiers de Paris. Notre devoir de mémoire, c'est aussi accompagner nos camarades lors de leurs obsèques.

L'UNC réunit les combattants, les sympathisants, les femmes et les hommes d'hier et d'aujourd'hui.



Notre association enthousiaste sera ravie d'accueillir toutes les personnes portant ou ayant porté l'uniforme pour servir notre pays.

Venez nous rencontrer !

Secrétaires :

Robert GAVIN (06 83 23 10 57),

Nathalie BAGES (06 60 11 26 86).

► l'ACCA de Réalville



Une nouvelle saison de chasse a débuté le 8 septembre 2024 sous un climat convenable nous permettant d'agréables promenades avec nos fidèles compagnons, chiens d'arrêts ou chiens courants.

Nous remercions les propriétaires terriens et agriculteurs de nous permettre de pratiquer notre loisir sur leur propriété comme chaque saison.

Pour rappel, concernant le déroulement des battues, nécessaires pour respecter le plan de chasse imposé par la préfecture, nous mettons des panneaux « chasse en cours » pour signaler notre action et inciter les automobilistes à ralentir et ne pas dépasser 30km/h afin d'éviter tout risque de collision et d'accident. Merci à toutes celles et ceux qui ralentissent et nous respectent.

Nous constatons toujours une prolifération des renards sur la commune malgré nos efforts incessants de régulation, occasionnant des dégâts chez les agriculteurs et les particuliers, également beaucoup trop de ragondins dans tous les cours d'eau et lacs impactant les infrastructures (de ces derniers) et détruisant les céréales agricoles.

Soyez très vigilants sur les routes face aux risques de collision avec des animaux en très grand nombre, notamment sangliers, chevreuils et blaireaux.

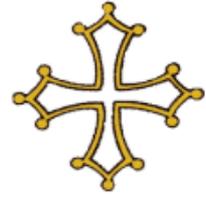




AMICALE POUR LE DON DE SANG BENEVOLE

ALBIAS – CAYRAC
MIRABEL - REALVILLE

- Tarn et Garonne -



L'Amicale des Donneurs de Sang Albias, Cayrac, Réalville et Mirabel se porte bien !

Nous sommes 24 bénévoles à l'Association.

Nous avons réalisé 5 collectes en 2024 sur les 4 communes.

260 donneurs se sont présentés dont 20 nouveaux !!

Sang, plasma :
partageons la vie,
donnons souvent !

BRAVO à tous et MERCI !

Toutes ces poches de sang collectées permettront de fabriquer des médicaments, mais elles seront aussi utilisées pour des malades, des accidentés de la route...

L'Amicale remercie les municipalités pour leur participation à ces collectes.

Début septembre a eu lieu notre après-midi rando suivi d'un repas froid à l'occasion de la Journée Mondiale des Donneurs de Sang.

80 participants sont venus passer un moment convivial et chaleureux.

MERCI Mesdames et Messieurs les Donneurs et espérons vous retrouver en 2025 encore plus nombreux.

DON du SANG = DON de VIE

La Présidente et les Bénévoles de l'Amicale.



SIÈGE SOCIAL : Hôtel de Ville 22, chemin de Belaygue 82440 CAYRAC
Contacts : Présidente : 06.31.26.81.41. - Vice-Président : 06.33.43.15.42.

► **Centre de Secours Albias / Réalville**

ON A BESOIN DE VOUS

REJOIGNEZ-NOUS

PLUS D'INFOS

RENSEIGNEZ-VOUS

WWW.SDIS82.FR

SAPEURS-POMPIERS TARN-ET-GARONNE



Osez l'engagement

REJOINS-NOUS

DEVIENS SAPEUR-POMPIER DU 82

www.sdis82.fr

Vous souhaitez devenir sapeur-pompier volontaire ?

Plus d'informations en scannant ce QR Code



Cheffe de Centre LTN Sylvie SEIDEL
Président Amicale Cédric BRIOIS

Centre de Secours Albias-Réalville

► **1820^{ème} section de la Médaille Militaire de Caussade / Montpezat-de-Quercy / Monteils / Réalville et Cayrac**



La Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire défend et illustre un héritage moral et éthique qui remonte bien au-delà de 1852, date de fondation de la décoration.

La Médaille Militaire constitue la plus haute distinction militaire française destinée aux sous-officiers et aux soldats. Elle peut être concédée en récompense de services exceptionnels aux officiers généraux. L'association est ouverte à tous les militaires et à tous les gendarmes (en activité ou en retraite) soit comme titulaire de la Médaille Militaire, soit comme membre associé, également comme veuve ou veuf d'un ancien militaire ou gendarme.



C'est une association d'ENTRAIDE, c'est également une association patriotique qui participe aux cérémonies commémoratives.

Coordonnées :

Président,

M. VIEILLAME Raymond (06 63 76 33 15),

Courriel : president1820medaillelilitaire@gmail.com





- ADMR RÉALVILLE -

L'ADMR de Réalville, service d'aide à domicile

L'ADMR de Réalville a été créée en **1950** et intervient sur **4** communes dans le département.

L'association compte **6** bénévoles, **13** intervenants à domicile pour **123** clients en 2023.

L'ADMR de Réalville intervient à domicile pour :

- Des travaux ménagers : ménage, repassage, nettoyage des vitres...
- L'accompagnement aux courses, chez le médecin, pour des activités sociales
- L'aide à la préparation aux repas
- L'aide au lever et au coucher
- L'aide aux personnes en situation de handicap
- L'assistance à la gestion administrative
- Le portage de repas
- La Téléassistance FILLIEN ADMR



L'ADMR de Réalville propose un service de portage de repas sur les 4 communes sur lesquelles elle intervient. Les repas sont préparés par ANSAMBLE, cuisine maison avec des produits frais, adaptés à chaque régime ou habitudes alimentaires. Ils sont livrés sous forme de plateau repas tous les 2 jours en liaison froide.



Prochainement

Nouveaux services ADMR



Gardiennage maison/animaux

- Ouverture / fermeture des volets
- Arrosage des plantes
- Prendre soin des animaux



Jardinage Petit Bricolage

ADMR votre coup de pouce au quotidien

- Tonte pelouse
- Taille des haies
- Ramassage des déchets verts
- Désherbage
- Installation d'équipements
- Fixation étagère
- Remplacement joints



FÉDÉRATION ADMR DE TARN-ET-GARONNE
23 Rue Alphonse Daudet
82000 MONTAUBAN
05.63.31.15.94
info@fed82.admr.org
www.admr82.org

RÉDUCTIONS CÉLÈBRES DIMANCHE -50%*



Prochainement : nouveaux services à l'ADMR de Réalville

L'ADMR de Tarn-et-Garonne proposera prochainement dans toutes ses associations deux nouveaux services : **du jardinage/petit bricolage** et **du gardiennage de maison/animaux** : tonte de la pelouse, tonte des haies, ramassage des déchets verts, installation d'équipements, arrosage des plantes, prendre soin des animaux, ouverture et fermeture des volets ...

Ces deux services seront accessibles à tout le monde !

INFORMATIONS



8 Bis Place des Arcades
82440 RÉALVILLE



info.realville@fed82.admr.org



05.63.31.15.94



Le lundi de 13h30 à 16h30
Le vendredi de 9h00 à 12h00



www.admr82.org

SECTEUR D'INTERVENTIONS



Remise immédiate de 50% sur le coût de vos prestations.



VOLLEY-BALL

REALVILLE-CAYRAC



La saison 2023/ 2024 fût difficile mais suite à des dysfonctionnements de certaines équipes, nous avons joué la finale à Nègrepelisse que nous avons perdue. Amicalement, elle fût bien plus difficile et triste pour l'ensemble du club car nous avons dû dire au revoir à Mireille GAUTIER, notre amie et coéquipière de toujours. Pour cette nouvelle année, nous sommes heureuses de retrouver Carole STADNICKI et nous souhaitons la bienvenue à Léa GERARDIN, Sabine DESIRE et Audrey ROUX qui viennent renforcer l'équipe dont l'effectif est actuellement de 11 joueuses.



Les volleyeuses.

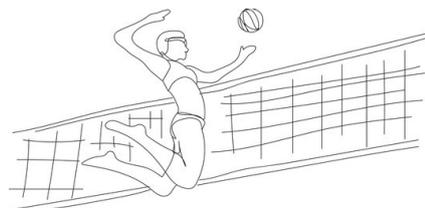
La saison 2024/ 2025 a débuté début octobre. Les volleyeuses sont plus que motivées pour aller en finale cette année encore. Nous pouvons toujours compter sur notre arbitre Marie Christine HUC et Sophie LACAZE et également sur Anne GUTHMULLER pour le pointage du score.



La motivation et la bonne humeur sont toujours là, et vous pouvez venir nous encourager les mardis soir à la salle des fêtes de Réalville !

Pour tout renseignement, veuillez contacter Angélique GARCIA au 06.23.14.48.39

Sabine D, Léa G, Angélique G, Charlene F, Charlene C, Sarah P, Audrey R, Emmanuelle V, Céline C, Virginie S.



Cours de Cardio Fitt

Salle des fêtes de Cayrac

Tel : 06 50 78 54 82

- Cours encadrés par une animatrice compétente et diplômée -

Pilates	Step	Zumba	Fitt dance
Renforcement musculaire			
Stretching	Gym douce	Body Fitt	

Des cours collectifs, accessibles à tous et sans réservation !



► Avenir Bas Quercy Foot

Notre club USRC et l'ASM en entente depuis plus de 20 ans avec nos écoles de foot ont décidé de fusionner après une année de travail, de réunions et d'échanges. Le nouveau club Avenir Bas Quercy Foot est né ! Nos nouvelles couleurs sont le grenat et blanc, savant mélange du violet et du rouge.



Je sais que certains d'entre vous restent un peu nostalgique et se demandent pourquoi ce regroupement ?

La raison principale est le fait que nous voulions que vos enfants puissent continuer à jouer sur les stades de nos villages !

S'unir pour avoir plus de forces, être plus grand, pour être plus structuré et surtout pour éviter de disparaître !

Les différents membres des clubs (éducateurs, joueurs, accompagnateurs..) se sont rencontrés, se sont appréciés et ils se sont rendus compte qu'ils se battaient pour la même cause : faire vivre le football sur notre territoire.

Cette union nous permet aujourd'hui de rassembler 190 licenciés. 3 équipes séniors ont été créées, dirigées sous la houlette de trois entraîneurs (Sébastien RISPE, Frédéric ALBIGNAC et Florian LALANDE assistés de Juan BATTUT et de notre Rico). Sur cette dynamique, une équipe séniors filles a vu le jour avec 16 footballeuses plus motivées que jamais, entraînés par Philippe BORDES et Yannick SAVIGNAC.



Notre école de foot voit de nombreux sourires d'enfants sur les terrains et derrière le dynamisme et l'enthousiasme de Yannick SAVIGNAC et Jérémy AMADIEU, une équipe U15 a été créée, 2 équipes U13, 2 équipes U11, 3 équipes U9 et 2 équipes U7.

Ce grand projet n'aurait pas vu le jour sans le soutien des mairies de Réalville, Mirabel et Cayrac, de nos partenaires et nos sponsors qui nous ont permis d'équiper chaque équipe d'un jeu de maillots pour porter haut nos couleurs grenat et blanc. Je tenais à les remercier grandement au nom de tous les licenciés de l'ABQF pour ce soutien indéfectible.



Je vous invite à suivre la vie du club sur les différents réseaux sociaux (Facebook et Instagram), alimentés par Marie, notre chargée de communication. Notre boutique en ligne est disponible ! Enfin, je souhaite longue vie à l'ABQF, que nos couleurs soient portées haut à travers notre département et peut-être un jour de notre Région, que les sourires, les joies ensoleillent nos stades, que l'ABQF soit synonyme de victoire !



Pour toutes ces raisons nous avons besoins de vous,

Rejoignez-nous !

Stéphane MARTY - Président de l'ABQF.

AMICALE LAÏQUE SPORTS LOISIRS MIDI QUERCY

SAISON 2024 / 2025 - BADMINTON - RANDONNÉE - SKI -

ADHÉSION AMICALE : 1 seule FORMULE pour toutes les activités proposées

Badminton - Randonnée - Ski - Journée Découverte - Assurance Scolaires 10 €	Non Scolaires 15 €
---	-----------------------

➤ LES ADHÉRENTS À L'AMICALE BÉNÉFICIENT :

Des structures de l'association, des tarifs préférentiels pour les activités et participent à la vie de celle-ci.
Règlement par chèque à l'ordre de : **AMICALE LAÏQUE MIDI QUERCY** (les coupons associations de la communauté des communes du Quercy Caussadais sont également acceptés).



➤ ADRESSE DU SITE DE L'AMICALE

www.amicalelaiquemidiquercy.jimdofree.com



➤ ADRESSE MAIL DE L'AMICALE

amicalelaiquemidiquercy@gmail.com

➤ BADMINTON:

2 Séances à la salle polyvalente de Réalville le lundi de 19 h à 20 h 30 et le mercredi de 19 h 30 à 21 h.
RESPONSABLE : Mme Marie-Line BÉDÉ Tél : 05 63 67 10 54



➤ RANDONNÉE :

LE SAMEDI après-midi départ covoiturage 13 h 30 parking Salle des Fêtes de CAYRAC et 14 h sur le site
RESPONSABLES : Mme Michèle GIULIANI Tél : 06 84 78 56 75 - M. Gérard GERMAIN Tél : 06 76 18 26 37
M. Jean-Paul BEZOMBES Tél : 06 87 75 33 57 - Mme Yvette MALBREL 06 17 48 33 75



LE DIMANCHE après-midi départ 13 h 30 (à respecter impérativement) parking Salle des Fêtes de CAYRAC
RESPONSABLE : Mme Marie-Line BÉDÉ Tel: 05 63 67 10 54



CALENDRIER: Sorties tous les samedis et tous les dimanches selon météo (voir programmes).

Randos TRANSHUMANANCE dans le LOT : Vendredi 18 & Samedi 19 AVRIL 2025 (Fiche explicative à venir).

SÉJOUR RANDONNÉES : du 8 au 13 JUIN 2025 : BRETAGNE - LOCQUIREC (29241) et ses environs.
Informations (programme - prix) sur fiche présentation du séjour.



➤ SKI : JOURNÉES et SÉJOURS à la NEIGE

Samedi 11 Janvier 2025

Samedi 25 Janvier 2025

Du lundi 3 au Samedi 8 Février 2025 : Séjour ski - rando raquettes Grandvalira - Hôtel Coray à Encamp

Samedi 22 Février 2025 : Journée promotionnelle

Lundi 10 & Mardi 11 Mars 2025 : Ski - Randonnées - Balnéo Loudenvielle - Bagnères de Luchon

RESPONSABLE : M. Jean-Paul BEZOMBES Tél : 06 87 75 33 57

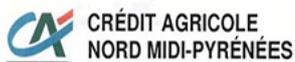
Informations et tarifs sur fiche spécifique à la section activités à la montagne.



➤ WEEK-END « DÉCOUVERTE » et « FIN de SAISON »

Samedi 28 & Dimanche 29 Juin 2025 : ZOO de BEAUVAL SAINT-AIGNAN (41110)

Des informations précises vous seront fournies ultérieurement.



Mairie de CAYRAC
(82440)

MÉDIATHÈQUE DE RÉALVILLE

Plus de 8500 ouvrages adultes et jeunesse (albums,
romans, documentaires, livres audio...)

Prêts de CD, DVD et jeux de société

Accès Internet



Lundi : 15h à 17h30

Mercredi : 14h30 à 17h30

Vendredi : 15h30 à 18h

► La FNACA - Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

Le 15 Novembre 2024, les adhérentes et adhérents du comité de Réalville-Cayrac étaient convoqués à l'Assemblée Générale 2024.

La remise des cartes 2025 étant terminée, le président demandait à l'Assemblée de prendre place avant le début de la réunion, le président souhaitait la bienvenue à Monsieur MOURGUES, Maire de Réalville, à Madame CASSAN, adjointe aux associations ainsi qu'à Monsieur COUSTEILS, Maire de Cayrac. Il en fit de même pour l'Assemblée. Il demande ensuite une minute de silence à la mémoire de nos disparus : Messieurs GROSSERIE Serge, PIZUTTO Sylvain, RIBES Roger et FERRERO Jean ; Mesdames LACOSTE Jeanine, TYSSIERES Odette ainsi que pour ceux de nos familles.

L'Assemblée Générale est ouverte, le président présentait le rapport moral, suivi du rapport financier présenté par notre trésorier qui présente un déficit dû au fait que plus aucune animation n'a été programmée, les deux rapports ont été acceptés à l'unanimité.

Le moment est venu du renouvellement du Bureau. La secrétaire ne se représentant pas, et aucun candidat ne s'étant signalé, le président accepte de combler le poste pour la durée de mandat.

Le 19 Mars 2025 tombant un mercredi, il a été décidé avec les deux municipalités de le commémorer le samedi 22 Mars 2025 avec un premier dépôt de gerbe à 11h30 puis un second à 12h00.

Venait ensuite la question de l'avenir de notre Comité, l'âge passant le temps faisant son œuvre, nous ne sommes plus en état de poursuivre notre mission dans des conditions acceptables. Deux solutions se présentent à nous : FUSION ou DISSOLUTION.

La décision définitive sera prise lors de notre tournée « COQUES » courant 2025. Toutefois notre comité pourrait encore fonctionner. En effet nos dirigeants nationaux ont enfin décidé d'ouvrir leurs portes aux militaires des opérations extérieures (OPEX) aux sympathisants, épouses.

Le président demandait à l'assemblée s'il y avait des questions. Pas de réponse. Pour clôturer notre journée, le président passait la parole à nos deux Maires qui regrettaient que notre association termine ainsi faute de combattants à moins que quelques bonnes volontés ne prennent la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remerciait tout le monde de leur présence et invitait l'assemblée à prendre le verre de l'amitié en toute convivialité.

Ce verre était suivi du repas pris en commun offert par le comité et servi par le traiteur « L'Envie est belle ».

Bonnes fêtes de fin d'année.

La collection « La guerre d'Algérie » (7 volumes) qui nous a été donnée par les enfants de Mr NOILLES José a été déposée à la Mairie de Réalville. Pour ceux qui veulent le consulter, s'adresser au secrétariat.



► Le Goujon Réalvillois

Bilan de la saison écoulée 2024 et perspectives 2025

Le nombre de pêcheurs cette année 2024 est resté stable.

L'effectif est composé de 99 adultes hommes (+4 par rapport à 2023), 6 femmes, 16 mineurs, 26 cartes enfants de moins de 12 ans, 1 carte hebdomadaire et 6 cartes journalières .

Soit 154 membres à jour de leur cotisation .

Pour la saison de pêche à venir, les alevinages de truites Arc-en-Ciel seront pratiquement identiques à ceux de 2024 malgré une nette augmentation de leur prix !

Lâchers pour l'ouverture de la truite le samedi 8 Mars 2025 et pour le week-end de Pâques 220 Kg à répartir pour ces 2 dates (Lère, Lac de Lastours et lac communal de Bioule).

Le traditionnel concours de pêche de notre AAPPMA aura lieu dans le cadre des grandes fêtes de CAYRAC le dimanche 6 Juillet 2025 au lac de Monsieur Alain SOULIE suivi d'un repas à la salle des fêtes du village .

Les cartes de pêche 2025 seront en vente au point habituel chez le président, possibilité de déposer les cartes de pêche au Tabac Presse chez Josiane Bonhomme (RD 820) ou sur internet.

Les villages de BIOULE, CAYRAC et St VINCENT d'AUTEJAC font parti de la zone d'influence de notre AAPPMA .

L'assemblée Générale du <<Goujon Réalvillois >> se tiendra courant Janvier 2025 , toutes les bonnes volontés sont les bienvenues au sein de notre association .

Le bureau de notre AAPPMA vous souhaite un très belle Année 2025, et une formidable saison de Pêche dans le plus grand respect de notre magnifique nature et de son environnement .



**Association Agréée de
Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique**

Contact Mail :legoujonrealvillois@yahoo.fr

Composition du bureau :

Président : Alain MONTE (06 11 30 29 98),

Vice Président : Serge CARRIE,

Trésorier : Pierre ROBILLAR,

Secrétaire : Daniel VAUGELIN.





► Le Comité des Fêtes

Depuis son nouveau départ en 2022, le comité des fêtes organise tous les ans deux événements sous forme de marchés.

- Courant juin, avec le marché gourmand animé cette année par deux groupes de musique.

L'instant d'une soirée, notre place royale se transforme en lieu de réception pour passer une belle soirée gustative avec pas moins d'une quinzaine de food-trucks divers et variés.

- Début décembre avec le marché de Noël, sa course chronométrée, réunissant environ 250 coureurs adultes et une cinquantaine d'enfants. Le père Noël et sa calèche (merci M. ALLIOT !) font leur passage annuel sur la place pour le bonheur des plus petits. Cette année, nous vous avons proposé un escape game et du gelly-ball tout en s'étendant jusqu'au parc des cèdres. C'est avec grand plaisir que nous accueillons d'autres associations du village pour participer à cette belle journée.

Si toi aussi tu as envie de faire partie de notre équipe et de nous rejoindre, tu peux nous contacter à cette adresse : comitedesfetesrealville82@gmail.com Le président et son bureau.

Composition du bureau :

Président: Samuel AGUILERA

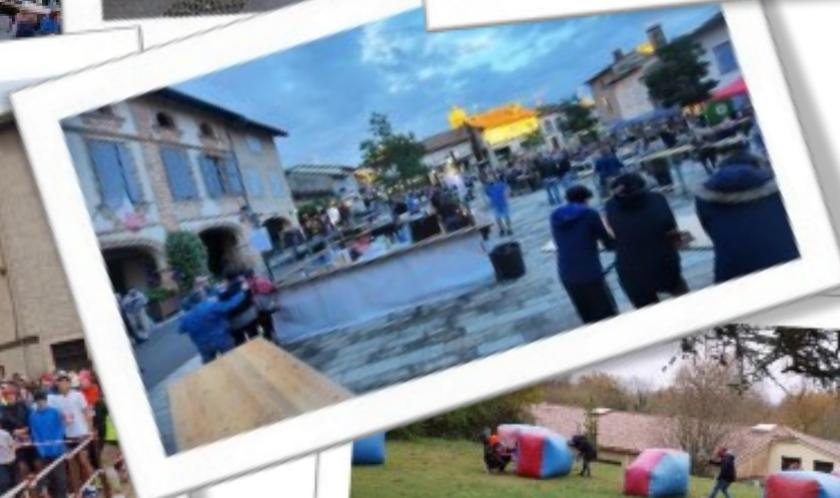
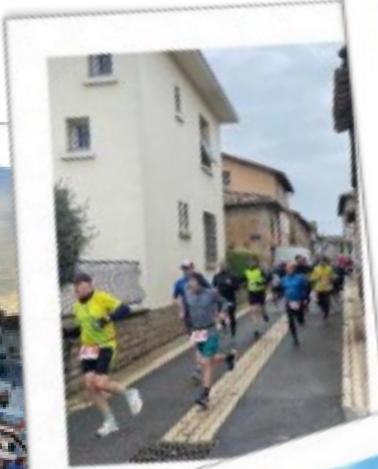
Vice Président: Paul PENARD

Trésorier: Maurice CASSAN

Vice-Trésorière: Nadine PECHARMAN

Secrétaire: Marie Christine BEZOMBES

Vice- Secrétaire: Jean Paul BEZOMBES



Les déchèteries du Quercy Caussadais



C'est tous les jours un peu plus vrai. Le SDD82 fait évoluer ses déchèteries pour vous offrir les meilleures conditions d'accès possibles et pour vous accompagner dans le tri.

Ce qui va bientôt changer :

- Une nouvelle signalétique : de grands panneaux illustrés et explicatifs vont être installés, à chaque benne, pour guider les usagers dans le tri à effectuer. Aussi, un panneau d'information, à l'entrée de chaque déchèterie vous rappellera que le QR code d'accès, le tri des déchets et le respect des consignes de l'agent valoriste sont une nécessité pour se présenter en déchèterie ;
- Des nouvelles filières de tri : mousses et matelas, bois, plastique, plâtre, laine de verre, fenêtres, jeux et jouets,

outils du peintre, pneus véhicules légers non jantés.... Le tri se fera désormais en grande partie par type de matériaux. Votre passage sur la déchèterie sera d'autant plus rapide que votre tri en amont sera précis ;

- La gratuité de la reprise. Condition sine qua non : le tri doit être bien effectué pour toutes ces nouvelles filières.

Ainsi, l'acceptation de ces déchets sera soumise à la gratuité, pour les particuliers comme pour les collectivités et les professionnels ;

Depuis 2022, l'inscription en déchèterie s'est modernisée, elle s'effectue en 2 minutes sur le site www.sdd82.fr, rubrique : M'inscrire en déchèterie !

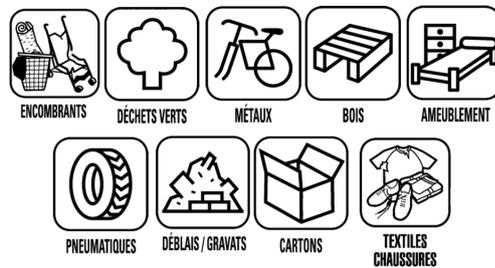
Grâce aux optimisations déjà effectuées ces dernières années, c'est trois fois moins de déchets provenant des déchèteries qui sont enfouis en 5 ans. Nous pouvons être fiers du chemin parcouru.

Chaque usager est acteur du bon fonctionnement de la déchèterie. Ensemble, continuons à faire de nos déchèteries les premiers maillons d'une économie circulaire et d'un recyclage efficace !

Formulaires d'inscription disponibles en ligne ou sur demande par mail, par téléphone et par courrier.



- www.sdd82.fr
- <https://facebook.com/leSDD82>
- dct.sdd@ledepartement82.fr
- 05 63 91 77 40
- SDD82 - Hôtel du Département
100 Bd Hubert Guouze
82000 Montauban



HORAIRES D'OUVERTURE DE VOTRE DÉCHÈTERIE

DÉCHÈTERIE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
CAUSSADE	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MOLIÈRES		✓	✓			SEMAINES PAIRES
MONTPEZAT-DE-QUERCY	✓		✓		✓	SEMAINES PAIRES
SEPTFONDS		✓		✓		✓

MATIN Déchèterie ouverte de 8h30 à 12h
APRÈS-MIDI Déchèterie ouverte de 14h à 17h30
 Dernière entrée autorisée : 10 minutes avant l'heure de fermeture.
Fermées les dimanche et jours fériés

Une question pratique ou générale ?
 05 63 91 77 40



- Pour joindre votre déchèterie :**
- **Caussade**, 06 59 09 14 99
 - **Molières**, 06 59 09 67 02,
 - **Montpezat-de-Quercy**, 06 59 09 62 21
 - **Septfonds**, 06 59 09 66 93



L'ENTRETIEN DES SÉPULTURES-ZÉRO PHYTO !

Les obligations administratives qui entourent les cimetières ne sont pas très connues. Celles associées à l'entretien de tombe encore moins... Voici un petit aperçu de ce que vous devez savoir pour ne pas vous retrouver privés de votre concession familiale après une reprise par les services de la mairie...



Tout lieu de sépulture au sein d'un cimetière se traduit par un contrat administratif entre la commune et le concessionnaire. A travers ce contrat, la tombe est ainsi considérée comme une propriété privée. Les droits reconnus aux concessionnaires portent sur les éléments d'aménagement de la sépulture, le choix des défunts qui y seront inhumés et les moyens de transmission de la concession. Lorsque la concession a été acquise par plusieurs personnes, toutes disposent de droits identiques. Ces droits devront être exercés ensemble, et tous les choix relatifs à la sépulture seront pris unanimement.



Cimetière communal enherbé.

Par la force des choses, les héritiers d'une sépulture bénéficient, en même temps que des droits d'usages, des obligations associées à l'entretien de leur tombe familiale.

La transmission de la sépulture : Le concessionnaire peut choisir de transmettre sa concession à un membre de sa famille. Cette transmission prend alors la forme d'une donation qui est effectuée devant un notaire. Si aucune donation n'a été effectuée, les droits se transmettent aux héritiers après son décès.

Les obligations : Première de ces obligations ; le concessionnaire ou ses héritiers, ont l'obligation d'assurer l'entretien régulier de la tombe. Outre la preuve de respect que représente cette démarche, ce nettoyage de tombe évite de porter atteinte à la sécurité d'autrui et contribue à la décence du cimetière. Le maintien de la sépulture en bon état évitera également que la tombe se dégrade et devienne ainsi potentiellement dangereuse pour les personnes ou les tombes voisines.

Parfois méconnu, faire défaut à ces obligations peut entraîner des sanctions. En effet, outre les préjudices et le dommages dont le propriétaire de la tombe pourrait être amené à répondre devant une juridiction civile, il est possible qu'une procédure administrative soit engagée pour contraindre le propriétaire de la sépulture à effectuer les travaux nécessaires à la sécurisation du monument.

Depuis l'an passé les allées du cimetière ont été enherbées par les agents communaux. Peu à peu l'ensemble du cimetière retrouvera un aspect naturel et agréable pour tous les usagers.

Pour répondre à la réglementation en vigueur, l'usage de dés herbant, de quelque nature que ce soit, n'est pas autorisé. Nous comptons sur vous !



Ayons un comportement citoyen !

Les incivilités impactent de plus en plus nos concitoyens au quotidien.

Les attitudes citoyennes désignent l'ensemble des comportements, des valeurs et des pratiques qui définissent la relation entre l'individu et la société, fondées sur l'engagement civique, la responsabilité sociale et les valeurs communautaires.



Depuis quelques années, les conflits de voisinage relatifs à des nuisances, sonores, olfactives ou visuelles, se multiplient en campagne. Certains bruits (intempestifs...) ou certaines odeurs (désagréables...) peuvent devenir une gêne pour les voisins et ainsi constituer des nuisances. Les activités agricoles, de par leur fonctionnement normal, créent des bruits et des odeurs mais cela ne signifie pas que ces désagréments soient répréhensibles.

Cadre de vie, hygiène

La rue n'est pas une poubelle... aucun dépôt n'est autorisé sur la voie publique, quelle que soit sa nature. Déposez vos sacs poubelles et conteneurs la veille du ramassage.

Un coup de balai en attendant le passage des services municipaux est conseillé en période de chutes de feuilles, car la collectivité ne peut intervenir dans tous les quartiers.

En cas de neige, vous devez déblayer la neige et répandre du sel ou du sable sur toute la longueur de votre propriété.

Le chien citadin

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, la divagation des chiens est interdite. Tous les chiens doivent être tatoués et ne peuvent circuler sur la voie publique que tenus en laisse. Tous les chiens réputés dangereux tels que pitbull, rottweilers, American Staffordshire terrier et autres ainsi que les chiens se comportant de façon agressive doivent être obligatoirement muselés. Tout chien trouvé errant sur la voie publique sera capturé et conduit au refuge.

ABOIEMENTS INTEMPESTIFS,

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage de jour comme de nuit.

L'aboiement chez le chien est naturel mais il ne doit pas devenir excessif et gênant pour le voisinage.

DEJECTION CANINE SUR LA VOIE PUBLIQUE,

Face à un problème réel sur notre commune, Monsieur le Maire a validé un arrêté interdisant les déjections canines sur notre territoire sous peine d'amende.

Pour des raisons d'hygiène publique, les animaux domestiques ne doivent pas souiller, par leurs excréments, les voies publiques, les espaces verts publics, les trottoirs, les aires de jeux pour enfants, les parcs et jardins.

Les déjections canines sont autorisées dans les cani-crottes installés sur le parking du Parc des Cèdres ainsi que sur les promenades Raymond Laurent.

Des sacs spéciaux pour ramasser les déjections de votre chien ainsi que des poubelles sont à votre disposition pour faciliter la tâche !

Rappel : des sacs sont distribués gratuitement au secrétariat de la mairie.

Il est demandé aux propriétaires d'animaux d'avoir un geste citoyen et un savoir vivre ensemble et de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation. En cas de non respect de l'interdiction édictée, les infractions au présent arrêté sont passible d'amendes.

Feux de jardin



Tout brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Cette interdiction vaut en tout temps et tout lieu. En effet, les végétaux coupés issus de parcs et de jardins (déchets verts) sont considérés par la réglementation sur les déchets comme des déchets ménagers (rubrique n°20-02 du tableau de l'annexe II à l'article R541-8 du code de l'environnement qui porte classification des déchets).

Les déchets de tonte, les feuilles sèches, les rémanents d'élagage d'une haie... sont concernés par cette interdiction permanente. Afin d'éviter les gênes éventuelles, il est fortement conseillé de porter tous vos déchets de jardin à la déchetterie.

Jets de mégots

Les jets de mégots et de détritiques sur la voie publique sont eux sanctionnés d'une contravention de 4^{ème} classe. Le tapage est sanctionné de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe, soit 180€ maximum. L'état d'ivresse sur la voie publique est sanctionné d'une amende pouvant atteindre 150€. Nos concitoyens, les premiers impactés par ces comportements inciviques, appellent légitimement à une meilleure prévention et à des actions collectives en faveur du bien-vivre ensemble.



Bruits



Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité » On peut parler de nuisance sonore à toute heure du jour ou de la nuit dès lors qu'il y a, encore une fois, répétition, intensité ou durée des sons considérés comme gênant. En revanche, certaines activités bruyantes sont réservées à certaines plages horaires uniquement. C'est notamment le cas des travaux bruyants, qui sont généralement interdits entre 20h et 7h du lundi au samedi et toute la journée les dimanches et jours fériés. Les petits travaux de bricolage, eux, peuvent généralement être réalisés entre 8h et 12h, entre 14h et 19h30 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis et de 10h à 12h les dimanches. Attention toutefois : ces horaires peuvent varier dans certaines villes si un arrêté préfectoral le prévoit.



Tapage

Le tapage nocturne est caractérisé par tous les bruits émis par une personne, une chose ou un animal entre 22h et 7 heures. Contrairement aux nuisances sonores provoquées le jour, le tapage nocturne est sanctionné même s'il est ponctuel, modéré et court s'agit d'un bruit de comportement effectué durant la nuit et qui peut déranger le voisinage. Le tapage diurne s'apparente à une nuisance sonore inhabituelle et anormale qui intervient durant la journée. Encadré par l'article R1336-5 du Code de la santé publique, il peut être de caractère différent : durable, répétitif ou intense. Le tapage diurne – qu'il intervienne dans la sphère publique comme privée – peut être causé par un humain, par de la musique, par un animal ou par un objet.

Nos enfants, citoyens Réalvilleois.



BRISER LA CHAÎNE DU CYBER-HARCELEMENT
 Que faire en cas de cyber-harcèlement ?

1

QU'EST-CE QUE LE CYBERHARCÈLEMENT ?

Quand une personne reçoit, sur Internet ou sur son téléphone portable, des **messages répétés et malveillants**, on parle de cyberharcèlement. Ces messages peuvent contenir des **menaces**, des **insultes** ou du **chantage**. Si la personne harcelée ne fait pas ce qu'on lui demande (une rencontre, de l'argent ou des informations personnelles), elle peut subir des violences ou des **humiliations** dans la vie réelle et voir des **rumeurs** se propager sur elle. C'est un **délit** puni par la loi qui touche particulièrement les jeunes.

« Acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule. » (Définition du Ministère de l'Éducation nationale)



2

QUELLES SONT LES CAUSES DU CYBERHARCÈLEMENT ?

Qui sont les plus connectés ? Les jeunes de 15 à 24 ans. À l'échelle mondiale, 71 % d'entre eux utilisent Internet contre 48 % pour la population totale. Les garçons passent 4 h par jour environ, 3 h 20 pour les filles devant les écrans (tablettes, smartphones et ordinateurs). Ils utilisent beaucoup les **réseaux sociaux** comme Facebook et Instagram pour partager des informations, et vont sur des applications comme Snapchat pour échanger des photos et des vidéos. Lorsqu'ils jouent à des jeux vidéo, ils peuvent communiquer avec des joueurs en ligne. Tous ces échanges comportent des **risques** car on ne sait jamais qui se cache derrière un **pseudo**.

L'attitude des enfants face aux risques en ligne est différente de celle des adultes. Là où les adultes auront tendance à considérer une rencontre en ligne avec un inconnu comme l'un des pires dangers d'Internet, les enfants l'envisageront plutôt comme une occasion de se faire un nouvel ami.



- OUI!**
- Écrire ce type de message, c'est du cyber-harcèlement
 - Le repartager, c'est du cyber-harcèlement
 - Le liker, c'est du cyber-harcèlement
 - Alimenter les moqueries, c'est du cyber-harcèlement

Le harcèlement par internet est appelé cyberharcèlement.



3

POURQUOI LES ENFANTS SONT-ILS LES PREMIÈRES VICTIMES DU CYBERHARCÈLEMENT ?

Les enfants ont plus de risques d'être harcelés parce qu'ils peuvent être naïfs et que cela échappe à l'attention de leurs parents. Ils sont donc des « proies » plus faciles à influencer. Les filles sont davantage victimes que les garçons des insultes et des rumeurs sur les réseaux sociaux, par exemple avec la diffusion de photographies intimes sans leur accord. On parle alors de **cybersexisme**.

La cyberviolence prend des formes variées : sollicitations sexuelles non souhaitées, harcèlement, échanges de contenus violents ou humiliants (incitation à la haine, scènes de violence), inappropriés pour les mineurs (contenus à caractère sexuel...).



VOCABULAIRE

- Cybersexisme** : terme désignant les comportements et propos sexistes sur les outils numériques : Internet, réseaux sociaux, textos.
- Chantage** : ensemble de menaces exercées sur quelqu'un pour l'obliger à faire quelque chose
- Délit** : acte contraire à la loi, pour lequel la justice prévoit une peine. Ex : le vol est un délit
- Menace** : parole, geste, acte qui montrent à quelqu'un qu'on pourrait lui faire du mal.
- Pseudo (ou pseudonyme)** : faux nom que l'on prend pour ne pas être reconnu.
- Réseau social** : site Internet permettant de créer sa carte d'identité virtuelle (nom, photo, centres d'intérêt...), appelée le plus souvent « profil ». L'internaute peut inviter ses connaissances à le rejoindre pour échanger des messages publics ou privés, des liens, des vidéos, des photos...
- Risques** : 1. Possibilité qu'un événement plus ou moins dangereux se produise. 2. prendre des risques, c'est se mettre dans une situation dangereuse.
- Insulte** : parole qui blesse, qui offense.
- Malveillant** : qui souhaite nuire à autrui, méchant.
- Humiliation** : Fait d'humilier ; sentiment d'une personne humiliée. Humilier, c'est rabaisser quelqu'un de telle façon qu'il en éprouve de la honte.
- Rumeur** : nouvelle qui se répand dans le public

Si le harcèlement a lieu sur Internet : N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000



10 conseils de la CNIL pour rester net sur le web



Réfléchis avant de publier ! 1

Sur Internet, tout le monde peut voir ce que tu mets en ligne : infos, photos, opinions...



Ne dis pas tout ! 2

Donne le minimum d'informations personnelles sur Internet. Ne communique ni tes opinions politiques, ni ta religion, ni ton numéro de téléphone...



Attention aux photos ! 3

Ne publie pas de photos gênantes de tes amis ou de toi-même, car leur diffusion est incontrôlable.



Sécurise tes comptes ! 4

Paramètre toujours tes profils sur les réseaux sociaux afin de rester maître des informations que tu souhaites partager.



Attention aux mots de passe ! 5

Ne les communique à personne et choisis-les un peu compliqués : ni ta date de naissance ni ton surnom !



Vérifie tes traces ! 6

Tape régulièrement ton nom dans un moteur de recherche pour découvrir quelles informations te concernant circulent sur Internet.



Respecte les autres ! 7

Tu es responsable de ce que tu publies en ligne, alors modère tes propos sur les blogs, les forums... Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'ils te fassent.



Utilise un pseudonyme ! 8

Seuls tes amis et ta famille sauront qu'il s'agit de toi.



Fais le ménage après ton surf ! 9

Si tu te connectes d'un autre ordinateur que le tien, pense à te déconnecter de tes comptes Internet, sinon n'importe qui pourrait poster des contenus à ta place.



Crée-toi plusieurs adresses e-mail ! 10

Tu peux utiliser une boîte e-mail pour tes amis et une autre boîte e-mail pour les jeux et les réseaux sociaux.

Plus d'infos sur www.jeunes.cnil.fr et aussi sur : www.facebook.com/cnil - www.twitter.com/cnil www.dailymotion.com/cnil

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

LE 1^{ER} LUNDI DE CHAQUE MOIS
ENTRE 6H ET 20H



PRÉSENTEZ VOS DÉCHETS
AVANT 6 H OU LA VEILLE APRÈS 18 H

ATTENTION !

CERTAINS DÉCHETS SPÉCIAUX NE SONT PAS RAMASSÉS,
IL FAUT LES PORTER EN DÉCHÈTERIE



Ramassage devant votre porte, sur le trottoir ou au bout de votre chemin.
Les meubles doivent être démontés.

Collectes 2025 :

6 janvier, 3 février, 3 mars, 7 avril, 5 mai,
2 juin, 7 juillet, 4 août, 1er septembre,
6 octobre, 3 novembre, 1er décembre.



Listes des encombrants non collectés :

gravats, bouteille de gaz, déchets verts,
objets tranchants ou dangereux, ordures
ménagères, déchets provenant de travaux.

Vous inscrire par mail (mairie@realville82.fr) ou par téléphone au 05.63.31.01.41.
au plus tard le JEUDI précédent la collecte.



URGENCE, QUI APPELER ?

SAMU	POLICE SECOURS	POMPIERS	PORTABLE EUROPE	URGENCE SMS
15	17	18	112	114
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril / accident	- Urgence médicale - Infraction - péril	Accessible par fax ou SMS

CENTRE ANTI-POISON
02 41 48 21 21

ENFANCE MALTRAITÉE
119 ou
0 800 05 41 41

VIOLENCES CONJUGALES
02 37 34 75 63

MAIRIE de Réalville	05.63.31.01.41.
Agence Postale Communale	36.31 (<i>colissimo</i>) 36.39 (<i>banque postale</i>)
Restaurant Scolaire	05.63.24.19.23.
École Communale Maternelle	05.63.67.12.37.
École Communale Élémentaire	05.63.31.04.70.
Gendarmerie de Caussade	05.63.93.06.00. ou 17
Perception de Caussade	05.63.93.09.63.
Préfecture du Tarn et Garonne	05.63.22.82.00.
SAUR urgence 24h/24h	05.81.91.85.06.



Centre hospitalier de Montauban	05.63.92.87.21.
ENEDIS urgence 24h/24h	09.72.67.50.82.
Service Technique France Télécom	39.01.
Pharmacie de garde	32.37.
Médecin de garde	39.66.
Maison communautaire Quercy Caussadais	05.63.93.09.63.
Cabinets Infirmiers :	
• boulevard Jean Delzars	05.63.28.27.74.
• 33 RD 820 Espace Jean Jaurès	06.80.98.07.02.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

SERVICE ADMINISTRATIF ET POSTAL
Lundi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Mardi : 8h30 - 12h / 13h30-17h
Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Jeudi : 8h30 - 12h
Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

SERVICE URBANISME
Lundi : 13h30 - 17h
Mercredi : 13h30 - 17h
Jeudi : 13h30 - 16h30

CONTACT



38, PLACE DES ARCADES
82440 REALVILLE

05.63.31.01.41.

mairie@realville82.fr

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS DEVANT CHEZ VOUS !



Les encombrants sont des objets usagés de taille importante, dont on veut se débarrasser en les mettant devant sa porte. Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leurs poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères. La loi n'établit pas de liste des encombrants, mais en pratique il peut notamment s'agir d'objets suivants : Meubles (démontés), matelas, électroménager, vélos, ferrailles...



Certains déchets bien que volumineux ne sont pas considérés comme des encombrants : gravats, déchets verts qui peuvent faire l'objet d'une collecte spécifique, bouteilles de gaz qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte spécifique, véhicules à moteur (carcasse de voiture) qui doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage.

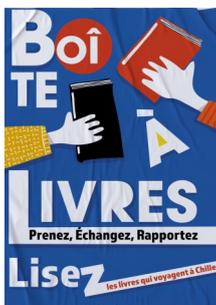
Les conditions de collecte des encombrants sont définie par le Maire.



Le 1er lundi de chaque mois, présentez vos déchets devant votre porte en faisant attention de ne pas gêner la circulation avant 6h ou la veille après 18h.

Il suffit de vous inscrire par mail ou par téléphone (Cf infos page 56), le jeudi précédant la collecte.

LIRE À VOLONTÉ !



Votre boîte à livre est à votre disposition !

Une boîte à livres est une micro-bibliothèque en accès libre où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement. Située sous les arcades devant la mairie.

Cette démarche encourage l'économie circulaire et favorise l'accès à la culture pour tous.

Petits et grands n'hésitez pas, servez-vous !



PRÊT D'UNE BENNE POUR DÉCHETS VERTS

La mairie met à la disposition des habitants de Réalville, gratuitement une fois par an, une benne pour les déchets verts, du vendredi midi au lundi matin. Faites-vous inscrire au secrétariat de Mairie car il y a souvent une liste d'attente. Possibilité d'un deuxième emprunt au prix de 15 € .



Quels sont les déchets végétaux acceptés ?



tontes de gazon



petits branchages



feuilles, taille de végétaux



plantes, végétaux flétris



DEJECTIONS CANINES SANCTIONNEES – ARRÊTÉ DU MAIRE

Face à un problème réel sur notre commune, Monsieur le Maire a validé un arrêté interdisant les déjections canines sur notre territoire sous peine d'amende.

Pour des raisons d'hygiène publique, les animaux domestiques ne doivent pas souiller, par leurs excréments, les voies publiques. Les déjections canines sont autorisées dans les cani-crottes installés sur le parking du Parc des Cèdres ainsi que sur les promenades Raymond Laurent. (*Validé par arrêté municipal*).

ENTRETIEN DES TROTTOIRS – ARRÊTÉ DU MAIRE

Riverains, vous êtes concernés !

L'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales dispose que le maire exerce la police municipale en vue d'assurer « le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique », notamment en ce qui concerne « la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et les voies publiques, ce qui comprend le nettoyage.

L'entretien des trottoirs doit être assuré le long de sa propriété, en toute saison, et particulièrement à la chute des feuilles (*Validé par arrêté municipal*).



LOCATION SALLE DES FÊTES

Par délibération votée en décembre dernier, les membres du conseil municipal ont décidé de louer de nouveau la salle des fêtes sous certaines conditions ;

- Location exclusivement aux Réalvillois avec interdiction de sous-louer la salle.
- Location UNIQUE des deux salles pour un seul tarif :

Tarif ÉTÉ (de mai à octobre) : 500 € / - **Tarif HIVER** (de novembre à avril) : 600 €

Cautiion location : 1 500 € / Cautiion ménage : 200 €

PRÊT DE MOBILIERS AUX ADMINISTRÉS

Nous vous rappelons que les administrés peuvent bénéficier toute l'année de tables et de chaises à titre gracieux.

Compte tenu du nombre croissant des demandes et afin de cadrer les prêts, il a été voté lors de la séance du 10 juillet 2020 un règlement intérieur afin de fixer les obligations de l'utilisateur ainsi que les modalités.

La réservation doit se faire dans un délai minimum de 2 jours avant la date de prêt. Elle doit indiquer le nom, prénom et coordonnées de l'utilisateur ainsi que le nombre souhaité de tables et de chaises.

Prise de contact avec le secrétariat de mairie par téléphone ou par mail

(05.63.31.04.41. ou secretariat@realville82.fr)

Un état des lieux est réalisé au moment du retrait et à la restitution du matériel.

Contrat de prêt : la signature du règlement est obligatoire au moment du retrait du matériel.

Un chèque de caution de 10€ par chaise et 20€ par table est demandé à l'ordre du Trésor Public.

Le chèque ne sera pas encaissé si le matériel est restitué en bon état et dans les délais et sera rendu à l'administré.

Dans le cas contraire, les éléments dégradés ou manquants seront dus sous 24h en Mairie, à défaut, nous procéderons à l'encaissement du chèque de caution.

Il est rappelé que le transfert des tables et chaises est à la charge de l'administré.

LE MAIRE : André MOURGUES,

LES ADJOINTS :

- Corinne GROUSSON** - 1^{ère} Adjointe - en charge des écoles et de l'urbanisme,
Jean-Luc CHARRION - 2^{ème} Adjoint - en charge des cimetières et des réseaux,
Vivianne CASSAN - 3^{ème} Adjointe - en charge des associations et de la salle des fêtes,
Jean-Pierre TEYSSIÉ - 4^{ème} Adjoint - en charge des services techniques,
Iloa RAYNALDY - 5^{ème} Adjointe - en charge des finances et de la communication.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Bernard BAYOL, Marie-Claude DA COSTA, Nadine PECHARMAN, Denis TERRAL, Vincent GUILLAUMIN,
Alain JAMMES, Frédéric GAFFARD, Sonia GIRAUDO, Sara PINOT, Cédric BOREL, Bénédicte LAVERGNAT,
Samuel AGUILERA, Marie-Cécile LACOSTE.

MERCI BEAUCOUP !
POUR VOTRE CONFIANCE !



Bonjour 2025 !

« Un départ peut être un début et
non nécessairement une fin ... »

Monsieur André Mourgues, son équipe
municipale, les employés communaux vous
souhaitent une belle et douce année 2025